



DOLLARAMA INC. RAPPORT DE GESTION Exercice clos le 3 février 2019

Le 28 mars 2019

Le présent rapport de gestion, daté du 28 mars 2019, vise à aider les lecteurs à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de Dollarama inc. (les termes « Dollarama », « Société », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Société prise collectivement avec ses filiales consolidées). Le présent rapport de gestion présente au lecteur une analyse des résultats financiers de la Société, tels qu'ils sont perçus par la direction, pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 3 février 2019. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2019 (tel qu'il est défini ci-après).

Sauf indication contraire et telles qu'elles figurent aux présentes, toutes les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2019 (tel qu'il est défini ci-après) ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), tels qu'ils sont établis à la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). L'information sur les nombres d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions ordinaires en cours ainsi que sur le résultat par action présentée dans le présent rapport de gestion pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 28 janvier 2018 a été retraitée rétrospectivement pour refléter le fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société, à raison de trois pour une, mis en œuvre le 20 juin 2018 (le « fractionnement d'actions »).

La Société est gérée sur la base d'un seul secteur à présenter. La monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société est le dollar canadien.

Périodes comptables

Dans le présent rapport, « exercice 2017 » désigne l'exercice de la Société clos le 29 janvier 2017, « exercice 2018 » désigne l'exercice de la Société clos le 28 janvier 2018, « exercice 2019 » désigne l'exercice de la Société clos le 3 février 2019 et « exercice 2020 » désigne l'exercice de la Société qui sera clos le 2 février 2020.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus rapprochée du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq ou six ans. L'exercice 2019 comptait 53 semaines.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés prospectifs que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos projets actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre rendement, nos objectifs, nos réalisations ou d'autres événements ou faits nouveaux à venir. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « anticiper », « croire », « estimer », « probables », « éventuels » ou « potentiels », ou des variantes de ces termes ou autres formulations semblables, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, les énoncés portant sur :

- les attentes relatives au nombre net de nouveaux magasins ouverts et aux dépenses d'investissement générales;
- les attentes relatives à une marge brute durable;
- l'incidence des hausses du salaire minimum sur les frais d'administration et charges d'exploitation des magasins;
- la situation de trésorerie de la Société;
- l'effet d'accroissement de valeur potentiel lié à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités;
- l'accroissement prévu de la capacité du centre de distribution.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et le cadre concurrentiel du secteur de la vente au détail au Canada et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture, et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels, ou les événements ou faits futurs, diffèrent de manière significative de ceux exprimés de façon implicite ou explicite dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, lesquels sont décrits plus en détail à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion : augmentations futures des charges d'exploitation (y compris des hausses du salaire minimum prescrit par la loi), augmentations futures du coût des marchandises (y compris en raison de différends sur les tarifs), incapacité de maintenir une gamme de produits et de nous réapprovisionner en marchandises, augmentation des coûts ou interruption du flux de marchandises importées, incapacité de maintenir notre image de marque et notre réputation, perturbation dans le réseau de distribution, freintes de stocks, incapacité de renouveler les baux de nos magasins, de nos entrepôts et de notre siège social à des conditions favorables, incapacité d'obtenir de la capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution en temps opportun, caractère saisonnier, acceptation par le marché des marques maison, incapacité de protéger les marques de commerce et autres droits exclusifs, fluctuations du taux de change, pertes potentielles associées à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, niveau d'endettement et incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette, modification de la solvabilité et de la notation et hausse potentielle du coût du capital, risque de taux d'intérêt relatif à notre dette à taux d'intérêt variable, concurrence dans le secteur de la vente au détail, technologies de rupture, conjoncture générale de l'économie, départ de hauts dirigeants, incapacité d'attirer et de conserver des employés compétents, interruptions des systèmes de technologies de l'information, incapacité de protéger les systèmes contre les attaques informatiques, impossibilité de réaliser la stratégie de croissance avec succès, structure de société de portefeuille, conditions météorologiques défavorables, y compris toute incidence connexe sur les ventes, catastrophes naturelles, changements climatiques et perturbations géopolitiques, coûts inattendus liés aux programmes d'assurance actuels, réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits, litiges, conformité sur les plans réglementaire et environnemental et actionnaires militants.

Ces éléments ne sont pas censés représenter une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous; toutefois, ils devraient être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction au sujet de la performance financière de la Société et ils peuvent ne pas être pertinents à d'autres fins; les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. En outre, sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion visent à décrire nos attentes en date du 28 mars 2019, et nous n'avons pas l'intention et déclinons toute obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si nous y sommes tenus en vertu de la loi. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde.

Mesures conformes aux PCGR et mesures hors PCGR

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2019 ont été établis conformément aux PCGR. Le présent rapport de gestion fait toutefois référence à certaines mesures hors PCGR. Les mesures hors PCGR utilisées par la Société sont les suivantes :

BAIIA	Représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements.
Marge du BAIIA	Représente le BAIIA divisé par les ventes.
Total de la dette	Représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
Dette nette	Représente le total de la dette, moins la trésorerie.
Résultats non distribués ajustés	Représente le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 3 février 2019 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

Les mesures hors PCGR susmentionnées n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et ne sont donc pas susceptibles de se prêter aux comparaisons avec des mesures similaires présentées par d'autres sociétés émettrices. Les mesures hors PCGR fournissent aux investisseurs une mesure supplémentaire de la performance opérationnelle et de la situation financière de la Société et mettent ainsi en évidence les tendances dans ses activités de base que les mesures conformes aux PCGR, à elles seules, ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. À l'exception des résultats non distribués ajustés, ces mesures servent à combler l'écart entre l'information financière à vocation externe selon les PCGR et l'information financière à vocation externe adaptée au secteur de la vente au détail, et elles ne sauraient être considérées isolément ni se substituer à des mesures de la performance financière calculées selon les PCGR. La direction a recours aux mesures hors PCGR pour faciliter les comparaisons de la performance opérationnelle et de la performance financière d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels, pour évaluer la capacité de la Société à prendre en charge le service futur de la dette, nos dépenses d'investissement et nos besoins en fonds de roulement, et pour évaluer la performance de la haute direction. La direction a recours au total de la dette et à la dette nette pour calculer le niveau d'endettement, la situation de trésorerie, les besoins en trésorerie futurs et les ratios d'endettement de la Société. Les résultats non distribués ajustés sont une mesure hors PCGR qui illustre les résultats non distribués sans l'incidence de l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 jusqu'au 3 février 2019 par rapport ii) à la valeur comptable de ces actions ordinaires. Nous pensons que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées s'appuient fréquemment sur des mesures hors PCGR pour évaluer les émetteurs. Se reporter à la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour consulter un rapprochement des mesures hors PCGR utilisées et présentées par la Société avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

Faits nouveaux

Augmentation du dividende trimestriel

Le 28 mars 2019, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 10,0 % du dividende trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, le faisant passer de 0,040 \$ par action ordinaire à 0,044 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel majoré sera versé le 10 mai 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 avril 2019. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Lancement du magasin en ligne

Le 21 janvier 2019, la Société a lancé son magasin en ligne, qui offre désormais un assortiment choisi parmi ses produits de consommation courante et ses marchandises générales les plus populaires, à la caisse seulement, pouvant être livrés à l'échelle du Canada.

Aperçu

Nos activités

Au 3 février 2019, nous exploitons 1 225 magasins au Canada, et nous continuons d'étendre notre réseau partout au pays. Nos magasins ont une superficie moyenne de 10 217 pieds carrés, et ils proposent un vaste éventail de produits de consommation, de marchandises générales et d'articles saisonniers, notamment des articles de marque maison et de marques nationales, tous à prix attrayants. Notre marchandise est vendue soit individuellement, soit en lots, à des prix fixes d'au plus 4,00 \$. Tous les magasins appartiennent à la Société et sont exploités par celle-ci, ce qui permet d'offrir une expérience de magasinage uniforme. Bon nombre des magasins sont situés dans des endroits achalandés comme des galeries marchandes et des centres commerciaux, que ce soit dans des régions métropolitaines, dans des villes de taille moyenne ou dans des petites villes.

De plus, le 21 janvier 2019, nous avons lancé un magasin en ligne en vue d'offrir plus de commodité aux clients de Dollarama – tant les particuliers que les entreprises – qui souhaitent acheter des produits en grande quantité, ce qui n'est pas toujours possible en magasin. Près de 1 000 produits, choisis parmi la vaste gamme de produits de consommation courante et de marchandises générales sont maintenant offerts en vente sur la plateforme en ligne, à la caisse seulement. Les prix des produits en ligne sont les mêmes qu'en magasin, et des frais de livraison s'appliquent à toutes les commandes en ligne.

Notre stratégie consiste à faire progresser les ventes, le résultat d'exploitation et le résultat net ainsi que les flux de trésorerie en augmentant le réseau de magasins par l'ouverture d'un nombre net de 60 à 70 nouveaux magasins par année et en offrant un grand éventail d'articles à prix attrayants à une large clientèle. Nous visons à maintenir et à améliorer continuellement l'efficacité de nos activités.

Faits saillants du quatrième trimestre de l'exercice 2019

Comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2018 :

- les ventes ont augmenté de 13,0 % pour s'établir à 1 059,7 M\$;
- les ventes des magasins comparables¹⁾ ont progressé de 2,6 %;
- la marge brute¹⁾ s'est établie à 40,4 % des ventes, comparativement à 41,4 % des ventes;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 7,6 % pour s'établir à 273,2 M\$, soit 25,8 % des ventes, comparativement à 27,1 % des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 6,9 % et s'est chiffré à 251,3 M\$, soit 23,7 % des ventes, comparativement à 25,1 % des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 12,5 % pour s'établir à 0,54 \$, alors qu'il était de 0,48 \$²⁾.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, la Société a ouvert un nombre net de 33 nouveaux magasins, comparativement à un nombre net de 25 nouveaux magasins au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'exercice 2019

Comparativement à l'exercice 2018 :

- les ventes ont augmenté de 8,6 % pour s'établir à 3 548,5 M\$;
- les ventes des magasins comparables¹⁾ ont progressé de 2,7 %;
- la marge brute¹⁾ s'est établie à 39,3 % des ventes, comparativement à 39,8 % des ventes;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 7,0 % pour s'établir à 883,8 M\$, soit 24,9 % des ventes, comparativement à 25,3 % des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 6,5 % et s'est chiffré à 804,5 M\$, soit 22,7 % des ventes, comparativement à 23,1 % des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 9,9 % pour s'établir à 1,67 \$, alors qu'il était de 1,52 \$²⁾.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a ouvert un nombre net de 65 nouveaux magasins, le même nombre que pour l'exercice 2018.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a racheté, aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat successives dans le cours normal des activités, un total de 13 790 350 actions ordinaires, à un prix moyen pondéré de 38,66 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 533,1 M\$. La direction estime que le rachat d'actions favorise l'accroissement de la valeur pour les actionnaires.

¹⁾ Le lecteur est prié de se reporter aux notes de la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

²⁾ Le résultat par action ordinaire pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 28 janvier 2018 rend compte de l'application rétrospective du fractionnement d'actions.

Perspectives

Le communiqué de presse daté du 28 mars 2019, dans sa rubrique « Perspectives », présente les prévisions de la direction à l'égard des perspectives générales de la Société pour l'exercice 2020 ainsi qu'un résumé de la performance de la Société par rapport aux prévisions pour l'exercice 2019. Il est accessible sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site web de la Société, à l'adresse www.dollarama.com.

Éléments ayant une incidence sur les résultats d'exploitation

Ventes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits ou de la prestation de services à mesure que les obligations de prestation sont remplies.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

La Société peut conclure des ententes avec des tiers en vue de la vente de produits à des clients. Lorsque la Société agit pour son propre compte, elle comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés aux clients. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires.

Nos ventes se composent des ventes des magasins comparables et des ventes des nouveaux magasins ainsi que des ventes à des tiers.

Les ventes des magasins comparables sont définies comme étant celles des magasins Dollarama ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris les magasins relocalisés et agrandis. Les principaux moteurs des ventes des magasins comparables sont les variations du nombre de transactions et du montant moyen des transactions. Pour accroître les ventes des magasins comparables, nous mettons l'accent sur une offre de marchandises de qualité et diversifiées à des prix attrayants dans des magasins bien aménagés, uniformes et faciles d'accès.

Les ventes à des tiers se composent essentiellement des ventes de marchandises à Dollar City, un détaillant à bas prix détenu et exploité de façon indépendante qui a été fondé en 2009 et qui exerce des activités au Salvador, au Guatemala et en Colombie. Par l'entremise de Dollarama International inc., la Société partage son expertise commerciale et agit à titre de principal fournisseur de marchandises pour Dollar City, soit pour son propre compte, soit comme intermédiaire, conformément à une entente conclue en février 2013.

Par le passé, nous avons enregistré les ventes les plus importantes au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisée en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Se reporter à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques associés au caractère saisonnier des ventes.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend principalement le coût des stocks, les frais d'occupation des magasins et les frais de transport (qui sont en grande partie variables et proportionnels aux volumes de nos ventes) ainsi que les charges d'exploitation des entrepôts et du centre de distribution. Le cas échéant, nous constatons les ristournes accordées par les fournisseurs en fonction du volume de nos achats au moment où elles sont accordées. Ces ristournes sont comptabilisées en réduction du coût des marchandises achetées, ce qui a pour effet de réduire le coût des produits vendus.

Bien que les hausses des coûts puissent avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre grille de prix multiples nous procure une certaine marge de manœuvre pour composer rapidement avec la hausse des coûts. Nous arrivons habituellement à réduire le coût des produits vendus en nous approvisionnant essentiellement auprès de fournisseurs étrangers à bas prix. Pour l'exercice 2019 et l'exercice 2018, les achats effectués directement auprès de fournisseurs étrangers représentaient respectivement 55 % et 56 % de nos achats. Bien que nous continuions de nous approvisionner majoritairement en Chine, nous achetons à l'heure actuelle des produits provenant de plus de 25 pays différents.

Comme la Société achète des marchandises libellées en devises autres que le dollar canadien, le coût des produits vendus fluctue en fonction du cours de certaines devises par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, la grande majorité de nos marchandises importées proviennent de Chine et sont payées en dollars américains. Par conséquent, le coût des produits vendus est touché indirectement par les fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain et, directement, par celles du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Bien que nous concluons des contrats de change à terme en vue de couvrir une partie importante de notre exposition aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien (généralement de 9 à 12 mois d'avance), nous ne réalisons aucune opération de couverture relativement aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain.

Les frais de livraison et de transport, y compris les suppléments pour frais de transport, constituent également une composante importante du coût des produits vendus. Lorsque le prix du carburant fluctue, les frais de livraison et de transport augmentent ou diminuent, selon le cas, parce que les transporteurs nous transfèrent généralement ces variations de prix. Étant donné la grande volatilité du prix du carburant, il est difficile de prévoir les suppléments pour carburant que nous pourrions nous voir imposer par nos transporteurs.

Les frais d'occupation se composent principalement des charges locatives des magasins, lesquelles ont généralement augmenté au fil des ans. Même si elle continue de ressentir une pression à l'égard des loyers dans certains marchés où la demande pour des emplacements de choix est forte ou les taux d'occupation sont bas, la direction estime qu'elle est généralement en mesure de négocier les modalités de ses baux à des conditions commerciales

concurrentielles et ne prévoit pas de hausses significatives des taux à court et à moyen terme. Habituellement, les baux des magasins sont signés pour des durées de dix ans, avec option de reconduction pour une ou plusieurs périodes additionnelles de cinq ans.

Nous nous efforçons de maintenir une marge brute durable à un niveau qui, à notre avis, nous permet d'atteindre un équilibre sain entre la maximisation du rendement pour les actionnaires et l'offre d'une valeur attrayante pour nos clients. La marge brute varie d'un trimestre à l'autre par suite des variations des marges sur les produits, puisque nous renouvelons environ 25 % à 30 % de notre offre annuellement, ou par suite des variations des frais de logistique et de transport, entre autres facteurs. L'objectif demeure de gérer activement la marge brute afin de continuer de proposer une valeur attrayante visant à stimuler une croissance des ventes continue.

Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins

Les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins (les « frais généraux ») sont composés des coûts de la main-d'œuvre, qui sont essentiellement variables et proportionnels aux volumes de nos ventes, ainsi que des coûts d'entretien général des magasins, des salaires et des charges sociales des employés du siège social et des membres de l'équipe de direction des magasins, des charges d'administration des bureaux, des honoraires et d'autres charges connexes, qui sont tous essentiellement fixes. Bien que le salaire horaire moyen des employés de nos magasins soit plus élevé que le salaire minimum prévu par la loi, une augmentation importante de ce dernier aurait une incidence considérable sur les charges salariales, à moins que cette incidence ne soit contrebalancée par des améliorations de la productivité et par d'autres réductions de coûts des magasins.

Le 22 novembre 2017, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 148 intitulé *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*. Le projet de loi a modifié plusieurs dispositions de la *Loi sur les normes d'emploi* et augmenté le salaire minimum, pour le faire passer à 14 \$ l'heure dès le 1^{er} janvier 2018, et devait le faire passer à 15 \$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 2019. Le 21 novembre 2018, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 47 intitulé *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires*. Le projet de loi modifie un grand nombre des dispositions contenues dans le projet de loi 148 et gèle le salaire minimum en Ontario à 14 \$ l'heure jusqu'au 1^{er} octobre 2020, pour l'ajuster annuellement par la suite en fonction du taux d'inflation. Le 1^{er} octobre 2018, l'Alberta a haussé le salaire minimum à 15 \$ l'heure. D'autres provinces, notamment le Québec et la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont annoncé des hausses notables du salaire minimum prévu par la loi dans leur province respective, hausses qui sont récemment entrées en vigueur ou qui devraient entrer en vigueur à compter de l'exercice 2020.

Facteurs économiques et facteurs propres au secteur ayant une incidence sur la Société

Nous exerçons nos activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, secteur extrêmement concurrentiel sur le plan des prix, de l'emplacement des magasins, de la qualité de la marchandise, de la gamme de produits et de leur présentation, de la régularité des stocks et du service à la clientèle. Nous livrons concurrence à d'autres magasins à un dollar, mais aussi et encore davantage, aux magasins à prix modiques et à escompte, aux dépanneurs et aux grandes surfaces au Canada. Bon nombre d'entre eux exploitent des magasins dans les secteurs où nous sommes aussi présents, offrent des produits essentiellement similaires à ceux que nous offrons à même leur offre globale et consacrent des efforts importants à la publicité et au marketing. En outre, nous livrons concurrence à certaines autres entreprises pour les meilleurs emplacements où installer nos magasins et pour attirer et conserver un personnel compétent.

Nous prévoyons que certains facteurs, dont ceux décrits ci-après, mais sans s'y limiter, continueront d'exercer une pression sur l'environnement dans lequel nous exerçons nos activités : le coût des marchandises, les variations des taux de change, l'instabilité économique à l'échelle mondiale, les différends concernant les tarifs, le niveau d'endettement des consommateurs et leurs tendances d'achat, la conjoncture économique, les taux d'intérêt, le prix du carburant, les coûts des services publics, les conditions météorologiques, la volatilité du marché, les préférences des consommateurs, le coût de la main-d'œuvre, l'inflation, les catastrophes, la concurrence et le coût de l'assurance. Un des facteurs qui influe à la fois sur le consommateur et sur l'entreprise est le cours du pétrole. D'une part, une hausse du cours du pétrole pourrait entraîner une réduction des dépenses des consommateurs et une augmentation des coûts liés au transport pour l'entreprise. D'autre part, un recul important et soutenu du cours du pétrole pourrait faire baisser les coûts du transport, mais pourrait également avoir un effet négatif sur les dépenses des consommateurs du fait de pertes d'emplois dans certains secteurs ou marchés géographiques.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières consolidées au 3 février 2019, au 28 janvier 2018 et au 29 janvier 2017 ont été tirées des états financiers consolidés annuels audités de la Société et des notes annexes pour l'exercice 2017, l'exercice 2018 et l'exercice 2019.

	14 semaines	13 semaines	53 semaines	52 semaines	52 semaines
	<i>non audité</i>				
	Périodes closes		Exercices clos		
	le 3 février 2019	le 28 janvier 2018	le 3 février 2019	le 28 janvier 2018	le 29 janvier 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers de dollars et d'actions, sauf les montants par action)</i>					
Données sur le résultat					
Ventes	1 059 714	938 075	3 548 503	3 266 090	2 963 219
Coût des produits vendus	631 470	549 355	2 155 339	1 965 171	1 801 935
Profit brut	428 244	388 720	1 393 164	1 300 919	1 161 284
Frais généraux	155 055	134 920	509 337	474 807	458 026
Dotation aux amortissements	21 879	18 705	79 374	70 550	57 748
Résultat d'exploitation	251 310	235 095	804 453	755 562	645 510
Coûts de financement nets	14 328	10 256	48 506	39 877	33 083
Résultat avant impôt	236 982	224 839	755 947	715 685	612 427
Impôt sur le résultat	65 002	62 011	207 073	196 275	166 791
Résultat net	171 980	162 828	548 874	519 410	445 636
Résultat net de base par action ordinaire ¹⁾	0,54 \$	0,49 \$	1,69 \$	1,54 \$	1,25 \$
Résultat net dilué par action ordinaire ¹⁾	0,54 \$	0,48 \$	1,67 \$	1,52 \$	1,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ¹⁾ :					
De base	318 074	333 282	324 460	338 253	356 994
Après dilution	321 032	337 926	328 404	342 519	360 729
Autres données					
Croissance des ventes d'un exercice à l'autre	13,0 %	9,8 %	8,6 %	10,2 %	11,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables ²⁾	2,6 %	5,5 %	2,7 %	5,2 %	5,8 %
Marge brute ³⁾	40,4 %	41,4 %	39,3 %	39,8 %	39,2 %
Frais généraux en pourcentage des ventes ³⁾	14,6 %	14,4 %	14,4 %	14,5 %	15,5 %
BAIIA ⁴⁾	273 189	253 800	883 827	826 112	703 258
Marge d'exploitation ³⁾	23,7 %	25,1 %	22,7 %	23,1 %	21,8 %
Dépenses d'investissement	56 729	51 423	180 807	131 920	166 214
Nombre de magasins ⁵⁾	1 225	1 160	1 225	1 160	1 095
Superficie moyenne des magasins (en pieds carrés bruts) ⁵⁾	10 217	10 120	10 217	10 120	10 023
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,04 \$	0,04 \$	0,16 \$	0,15 \$	0,13 \$

DOLLARAMA INC.
RAPPORT DE GESTION

Le 28 mars 2019

(en milliers de dollars)	14 semaines	13 semaines	53 semaines	52 semaines	52 semaines
	<i>non audité</i>				
	Périodes closes		Exercices clos		
	le 3 février 2019	le 28 janvier 2018	le 3 février 2019	le 28 janvier 2018	le 29 janvier 2017
\$	\$	\$	\$	\$	
Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat d'exploitation et du BAIIA :					
Résultat d'exploitation	251 310	235 095	804 453	755 562	645 510
Ajouter la dotation aux amortissements	21 879	18 705	79 374	70 550	57 748
BAIIA	273 189	253 800	883 827	826 112	703 258
<i>Marge du BAIIA⁴⁾</i>	25,8 %	27,1 %	24,9 %	25,3 %	23,7 %

Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

BAIIA	273 189	253 800	883 827	826 112	703 258
Coûts de financement nets (déduction faite de l'amortissement des frais d'émission de titres de créance)	(17 707)	(17 356)	(41 047)	(36 312)	(31 334)
Comptabilisation de profits et de pertes sur la fixation du taux des obligations et sur les contrats à terme sur obligations	109	-	177	-	-
Transfert vers les stocks de pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	-	-	8 646	-	-
Comptabilisation de profits (pertes) réalisés sur les contrats de change	-	7 347	-	3 851	(46 269)
Règlement en trésorerie de profits (pertes) sur les contrats de change	-	(8 999)	-	(10 266)	16 108
Impôt exigible	(67 387)	(62 097)	(203 562)	(189 978)	(150 686)
Incitatifs à la location différés	823	1 627	4 360	5 348	6 020
Allocations reçues du propriétaire différées	5 198	3 723	10 305	10 607	8 970
Comptabilisation des allocations reçues du propriétaire différées et des frais de location différés	(1 245)	(1 240)	(5 126)	(4 666)	(4 276)
Rémunération fondée sur des actions	1 746	1 544	6 466	6 559	6 932
Perte sur la sortie d'actifs	189	26	159	207	40
	194 915	178 375	664 205	611 462	508 763
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	33 503	73 931	(131 153)	25 872	(3 595)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	228 418	252 306	533 052	637 334	505 168

Données tirées de l'état de la situation financière	Aux		
	3 février 2019	28 janvier 2018	29 janvier 2017
	\$	\$	\$
Trésorerie	50 371	54 844	62 015
Stocks	581 241	490 927	465 715
Total des actifs courants	709 639	569 969	559 065
Immobilisations corporelles	589 513	490 988	437 089
Total de l'actif	2 177 895	1 934 339	1 863 451
Total des passifs courants	288 583	720 945	513 402
Total des passifs non courants	2 123 408	1 465 752	1 249 765
Total de la dette ⁶⁾	1 907 383	1 671 192	1 333 643
Dette nette ⁷⁾	1 857 012	1 616 348	1 271 628
Capitaux propres (déficit)	(234 096)	(252 358)	100 284

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et du total de la dette :

	Aux		
	3 février 2019 \$	28 janvier 2018 \$	29 janvier 2017 \$
Billets non garantis de premier rang portant intérêt comme suit :			
Taux annuel fixe de 3,55 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 6 novembre 2023 (les « billets à taux fixe à 3,55 % »)	500 000	-	-
Taux annuel fixe de 2,203 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 10 novembre 2022 (les « billets à taux fixe à 2,203 % »)	250 000	250 000	-
Taux annuel fixe de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 22 juillet 2021 (les « billets à taux fixe à 2,337 % »)	525 000	525 000	525 000
Taux annuel fixe de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, remboursés le 5 novembre 2018 (les « billets à taux fixe à 3,095 % » et, collectivement avec les billets à taux fixe à 3,55 %, les billets à taux fixe à 2,203 % et les billets à taux fixe à 2,337 %, les « billets à taux fixe »)	-	400 000	400 000
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base, payable trimestriellement, échéant le 1 ^{er} février 2021 (les « billets à taux variable de série 3 »)	300 000	-	-
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base, payable trimestriellement, échéant le 16 mars 2020 (les « billets à taux variable de série 2 »)	300 000	300 000	-
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 54 points de base, payable trimestriellement, remboursés le 16 mai 2017 (les « billets à taux variable de série 1 »)	-	-	274 834
Facilité de crédit renouvelable non garantie échéant le 29 septembre 2023	25 000	191 000	130 000
Intérêt à payer sur les billets non garantis de premier rang	7 383	5 192	3 809
Total de la dette	1 907 383	1 671 192	1 333 643

Le tableau suivant présente un rapprochement du total de la dette et de la dette nette :

Total de la dette	1 907 383	1 671 192	1 333 643
Trésorerie	(50 371)	(54 844)	(62 015)
Dette nette	1 857 012	1 616 348	1 271 628

Le tableau suivant présente un rapprochement du déficit et des résultats non distribués ajustés :

Déficit	(681 914)	(663 421)	(342 957)
Prix payé excédant la valeur comptable des actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	3 390 238	2 874 638	2 084 284
Résultats non distribués ajustés⁸⁾	2 708 324	2 211 217	1 741 327

Le déficit au 3 février 2019 ne reflète pas une mauvaise performance opérationnelle ni une détérioration de celle-ci. Il découle du fait qu'une part importante de la contrepartie en trésorerie pour le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société est portée en diminution des résultats non distribués et que le cours du marché auquel les actions sont rachetées excède considérablement la valeur comptable de ces actions. Par conséquent, les capitaux propres déficitaires de la Société aux fins comptables s'établissaient à 681,9 M\$ au 3 février 2019. La direction estime que le rachat d'actions demeure une stratégie efficace pour créer de la valeur pour les actionnaires et constitue une utilisation appropriée des fonds de la Société.

- 1) Les montants par action au 28 janvier 2018 et au 29 janvier 2017 et les nombres d'actions en circulation au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 28 janvier 2018 et le 29 janvier 2017 reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions.
- 2) La croissance des ventes des magasins comparables constitue une mesure de l'augmentation ou de la diminution, selon le cas, en pourcentage des ventes des magasins ouverts depuis au moins 13 mois d'exercice complets par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris les magasins relocalisés et agrandis.
- 3) La marge brute correspond au profit brut divisé par les ventes. Les frais généraux en pourcentage des ventes correspondent aux frais généraux divisés par les ventes. La marge d'exploitation correspond au résultat d'exploitation divisé par les ventes.
- 4) Le BAIIA, une mesure hors PCGR, représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements. La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les ventes.
- 5) À la fin de la période.
- 6) Le total de la dette, une mesure hors PCGR, représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
- 7) La dette nette, une mesure hors PCGR, représente le total de la dette, moins la trésorerie.
- 8) Les résultats non distribués ajustés représentent le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 3 février 2019 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

Résultats d'exploitation

Analyse des résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2019

Suit un aperçu de notre performance financière pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2018.

Ventes

Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2019 ont augmenté de 13,0 % pour s'établir à 1 059,7 M\$, comparativement à 938,1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance interne soutenue des ventes a été alimentée par la croissance équilibrée des ventes des magasins comparables et du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 160 magasins en date du 28 janvier 2018 à 1 225 magasins en date du 3 février 2019. Les ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 comprennent des ventes de 57,7 M\$ générées pendant la semaine ajoutée au calendrier cette année, comme il est d'usage de le faire dans le secteur de la vente au détail.

Les ventes des magasins comparables ont progressé de 2,6 % au quatrième trimestre de l'exercice 2019, en sus d'une croissance de 5,5 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La croissance des ventes des magasins comparables d'un exercice à l'autre exclut la semaine supplémentaire du quatrième trimestre de l'exercice 2019. La croissance des ventes des magasins comparables reflète l'augmentation de 3,0 % du montant moyen des transactions, en partie contrebalancée par la diminution de 0,4 % du nombre de transactions.

Les nouveaux magasins, qui ne font pas encore partie des magasins comparables, enregistrent des ventes annuelles d'environ 2,3 M\$ au cours de leurs deux premières années d'activité, et la période moyenne de remboursement du capital investi est d'environ deux ans.

Pour le trimestre, 69,7 % de nos ventes provenaient de produits vendus à un prix supérieur à 1,25 \$, comparativement à 67,5 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 40,4 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, comparativement à 41,4 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. La diminution de la marge brute s'explique par la baisse des marges sur les produits, laquelle est attribuable à la décision stratégique prise par la direction de limiter le plus possible les hausses de prix au cours de l'exercice 2019 afin de présenter aux consommateurs une proposition de valeur encore plus attrayante et concurrentielle, compte tenu de la situation actuelle dans le secteur de la vente au détail. La marge brute comprend les ventes faites par la Société à Dollar City, à titre de fournisseur direct, ce qui représente environ 1 % des ventes totales de la Société, ainsi qu'une marge bénéficiaire nominale. Par conséquent, ces ventes ont eu une incidence négligeable sur la marge brute globale du trimestre considéré et du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Frais généraux

Les frais généraux pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 se sont élevés à 155,1 M\$, soit une augmentation de 14,9 % par rapport à 134,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation résulte principalement de la croissance du nombre total de magasins, de la hausse du salaire minimum dans certaines provinces et de la semaine additionnelle au quatrième trimestre de l'exercice 2019.

Les frais généraux pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 ont représenté 14,6 % des ventes, comparativement à 14,4 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. L'augmentation de 0,2 % découle de la hausse du salaire minimum dans certaines provinces, en partie contrebalancée par les initiatives en cours liées à la productivité de la main-d'œuvre.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 3,2 M\$, passant de 18,7 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018 à 21,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation est essentiellement liée aux investissements dans les projets de technologies de l'information, les nouveaux magasins et les immeubles.

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 4,0 M\$, passant de 10,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018 à 14,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur la dette à long terme.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 3,0 M\$, passant de 62,0 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018 à 65,0 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, en raison de la hausse du résultat avant impôt. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour les quatrièmes trimestres des exercices 2019 et 2018 était, respectivement, de 27,0 % et de 26,9 %. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les quatrièmes trimestres des exercices 2019 et 2018 était, respectivement, de 27,4 % et de 27,6 %.

Résultat net

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, le résultat net a augmenté pour atteindre 172,0 M\$, soit 0,54 \$ par action ordinaire après dilution, contre 162,8 M\$, soit 0,48 \$ par action ordinaire après dilution, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse de 13,0 % des ventes, en partie contrebalancée par la baisse de la marge brute. Le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société a eu une incidence positive sur le résultat par action.

Analyse des résultats de l'exercice 2019

Suit un aperçu de notre performance financière pour l'exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018.

Ventes

Les ventes de l'exercice 2019 ont augmenté de 8,6 % pour s'établir à 3 548,5 M\$, comparativement à 3 266,1 M\$ pour l'exercice 2018. La croissance interne soutenue des ventes a été alimentée par la croissance équilibrée des ventes des magasins comparables et du nombre total de magasins au cours des douze derniers mois, qui est passé de 1 160 en date du 28 janvier 2018 à 1 225 au 3 février 2019. Les ventes de l'exercice 2019 comprennent les ventes de 57,7 M\$ générées pendant la semaine ajoutée au calendrier cette année, comme il est d'usage de le faire dans le secteur de la vente au détail.

Les ventes des magasins comparables ont progressé de 2,7 % pour l'exercice 2019, en sus d'une croissance de 5,2 % pour l'exercice 2018. La croissance des ventes des magasins comparables d'un exercice à l'autre exclut la semaine supplémentaire de l'exercice 2019. La croissance des ventes des magasins comparables reflète l'augmentation de 3,2 % du montant moyen des transactions, en partie contrebalancée par la diminution de 0,5 % du nombre de transactions. Le taux de croissance des ventes des magasins comparables pour l'exercice 2019 rend compte principalement de la décision stratégique prise par la direction de limiter le plus possible les hausses de prix afin de présenter aux consommateurs une proposition de valeur encore plus attrayante et concurrentielle, compte tenu de la situation actuelle dans le secteur de la vente au détail.

Pour l'exercice 2019, 69,7 % des ventes provenaient de produits vendus à un prix supérieur à 1,25 \$, comparativement à 67,1 % pour l'exercice 2018.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 39,3 % des ventes pour l'exercice 2019, comparativement à 39,8 % des ventes pour l'exercice 2018. La diminution de la marge brute s'explique principalement par la baisse des marges sur les produits, laquelle est attribuable à la décision prise par la direction de limiter le plus possible les hausses de prix au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018. Cette diminution de la marge brute a été en partie contrebalancée par la baisse des frais d'occupation en pourcentage des ventes. La marge brute comprend les ventes faites par la Société à Dollar City, à titre de fournisseur direct, ce qui représente environ 1 % des ventes totales de la Société, ainsi qu'une marge bénéficiaire nominale. Par conséquent, ces ventes ont eu une incidence négligeable sur la marge brute globale de l'exercice considéré et de l'exercice précédent.

Frais généraux

Les frais généraux pour l'exercice 2019 se sont élevés à 509,3 M\$, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 474,8 M\$ pour l'exercice 2018. Cette augmentation résulte principalement de la croissance du nombre total de magasins, de la hausse du salaire minimum dans certaines provinces et de la semaine additionnelle de l'exercice 2019.

Les frais généraux pour l'exercice 2019 ont représenté 14,4 % des ventes, comparativement à 14,5 % des ventes pour l'exercice 2018. L'amélioration de 0,1 % découle essentiellement de la baisse des coûts variables attribuable aux nouvelles initiatives sur le plan de la productivité de la main-d'œuvre ainsi qu'à celles déjà en cours, qui ont atténué l'incidence des hausses du salaire minimum dans certaines provinces, principalement en Ontario.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 8,8 M\$, passant de 70,6 M\$ pour l'exercice 2018 à 79,4 M\$ pour l'exercice 2019. Cette augmentation est liée principalement aux investissements dans les projets de technologies de l'information, les nouveaux magasins et les immeubles.

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 8,6 M\$, passant de 39,9 M\$ pour l'exercice 2018 à 48,5 M\$ pour l'exercice 2019. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur la dette à long terme.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 10,8 M\$, passant de 196,3 M\$ pour l'exercice 2018 à 207,1 M\$ pour l'exercice 2019, en raison de la hausse du résultat avant impôt. La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée repose sur la meilleure estimation que fait la direction du taux d'imposition moyen pondéré annuel attendu pour l'exercice complet. Les taux d'imposition prescrits par la loi pour l'exercice 2019 et l'exercice 2018 étaient, respectivement, de 27,0 % et de 26,9 %. Le taux d'imposition effectif de la Société pour l'exercice 2019 et l'exercice 2018 était de 27,4 %.

Résultat net

Pour l'exercice 2019, le résultat net a augmenté pour atteindre 548,9 M\$, soit 1,67 \$ par action ordinaire après dilution, contre 519,4 M\$, soit 1,52 \$ par action ordinaire après dilution, pour l'exercice 2018. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse de 8,6 % des ventes et à la diminution des frais généraux en pourcentage des ventes, qui ont été en partie contrebalancées par le recul de la marge brute. Le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société a eu une incidence positive sur le résultat par action.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars, sauf les montants par action) Données tirées de l'état du résultat net	Exercice 2019				Exercice 2018			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	1 059 714	864 267	868 453	756 069	938 075	810 583	812 487	704 945
Coût des produits vendus	631 470	528 411	524 041	471 417	549 355	485 703	490 490	439 623
Profit brut	428 244	335 856	344 412	284 652	388 720	324 880	321 997	265 322
Frais généraux	155 055	121 227	118 577	114 478	134 920	117 630	112 783	109 474
Dotation aux amortissements	21 879	19 629	19 130	18 736	18 705	17 999	17 301	16 545
Résultat d'exploitation	251 310	195 000	206 705	151 438	235 095	189 251	191 913	139 303
Coûts de financement nets	14 328	11 443	11 409	11 326	10 256	10 154	10 225	9 242
Résultat avant impôt	236 982	183 557	195 296	140 112	224 839	179 097	181 688	130 061
Impôt sur le résultat	65 002	50 010	53 524	38 537	62 011	49 005	49 888	35 371
Résultat net	171 980	133 547	141 772	101 575	162 828	130 092	131 800	94 690

Résultat net par action ordinaire¹⁾

De base	0,54 \$	0,41 \$	0,43 \$	0,31 \$	0,49 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,28 \$
Dilué	0,54 \$	0,41 \$	0,43 \$	0,31 \$	0,48 \$	0,38 \$	0,38 \$	0,27 \$

¹⁾ Les montants par action pour l'exercice 2018 et le premier trimestre de l'exercice 2019 reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions.

Dans le passé, nous avons enregistré notre chiffre d'affaires le plus faible au premier trimestre et notre chiffre d'affaires le plus élevé au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisées en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. La survenance de conditions météorologiques inhabituellement défavorables qui perturberaient nos activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe comme la période des Fêtes ou d'autres fêtes importantes pourrait avoir un effet défavorable sur notre réseau de distribution et sur l'achalandage de nos magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Situation de trésorerie et ressources en capital

Flux de trésorerie pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019

(en milliers de dollars)	14 semaines	13 semaines	Variation
	Périodes closes		
	le 3 février 2019	le 28 janvier 2018	
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	228 418	252 306	(23 888)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(56 598)	(51 271)	(5 327)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(200 292)	(223 447)	23 155
Variation nette de la trésorerie	(28 472)	(22 412)	(6 060)

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 228,4 M\$, comparativement à 252,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette diminution est attribuable à l'augmentation des créances à recevoir de Dollar City, qui sont garanties par des lettres de crédit, ainsi qu'aux charges payées d'avance, à l'achat de stocks de marchandises et à la diminution de l'impôt sur le résultat à payer.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 56,6 M\$, comparativement à 51,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable aux coûts d'ouverture des nouveaux magasins.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 200,3 M\$, comparativement à 223,4 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette baisse découle surtout du rachat, par la Société, d'un nombre moins élevé d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, contrebalancé en partie par la diminution des emprunts pour le trimestre au titre de la dette à long terme.

Flux de trésorerie pour l'exercice 2019

<i>(en milliers de dollars)</i>	53 semaines	52 semaines	Variation
	Exercices clos		
	le 3 février 2019 \$	le 28 janvier 2018 \$	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	533 052	637 334	(104 282)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(179 512)	(131 224)	(48 288)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(358 013)	(513 281)	155 268
Variation nette de la trésorerie	(4 473)	(7 171)	2 698

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour l'exercice 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 533,1 M\$, comparativement à 637,3 M\$ pour l'exercice 2018. Cette baisse est attribuable à l'augmentation des créances à recevoir de Dollar City, qui sont garanties par des lettres de crédit, ainsi qu'aux charges payées d'avance et à l'achat de stocks de marchandises.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 179,5 M\$, comparativement à 131,2 M\$ pour l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable aux coûts de construction liés à l'agrandissement du centre de distribution de la Société.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 358,0 M\$, comparativement à 513,3 M\$ pour l'exercice 2018, en raison surtout du rachat, par la Société, d'un nombre moins élevé d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, contrebalancé en partie par la diminution des emprunts pour l'exercice au titre de la dette à long terme.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se rapportent aux investissements dans les projets de technologies de l'information, dans les nouveaux magasins, ainsi qu'à l'accroissement de la capacité de distribution et d'entreposage.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les dépenses d'investissement ont totalisé 56,7 M\$, comparativement à 51,4 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux frais d'ouverture de nouveaux magasins.

Pour l'exercice 2019, les dépenses d'investissement ont totalisé 180,8 M\$, comparativement à 131,9 M\$ pour l'exercice 2018. Cette hausse s'explique surtout par l'acquisition et l'agrandissement du centre de distribution pour un coût total de 71,6 M\$ pour l'exercice 2019.

Ressources en capital

La Société tire de ses activités d'exploitation des flux de trésorerie suffisants pour financer sa stratégie de croissance prévue, assurer le service de sa dette et verser des dividendes aux actionnaires. Au 3 février 2019, la Société disposait de fonds en caisse de 50,4 M\$ et d'un montant disponible de 469,4 M\$ aux termes de la facilité de crédit. Ces fonds disponibles procurent une souplesse de financement pour combler les besoins imprévus en matière de liquidités.

Notre capacité de payer le capital et les intérêts sur notre dette, de la refinancer, ou de générer des fonds suffisants pour financer les dépenses d'investissement prévues, dépendra de notre performance future, laquelle, dans une certaine mesure, sera tributaire de la conjoncture économique, de facteurs d'ordre financier, de la concurrence, du cadre législatif et réglementaire et d'autres facteurs qui sont indépendants de notre volonté.

Compte tenu de la vigueur actuelle de notre résultat, nous croyons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible aux termes de la facilité de crédit nous permettront de combler nos besoins en liquidités futurs aux fins de l'exploitation. Nos hypothèses concernant ces besoins pourraient se révéler inexactes, et les fonds auxquels les sources décrites aux présentes nous donnent accès pourraient ne pas être suffisants pour nous permettre d'assurer le service de notre dette et de pourvoir au règlement de toute charge imprévue.

Billets non garantis de premier rang

Le 5 novembre 2013, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe d'un montant en capital total de 400,0 M\$ (les « billets à taux fixe à 3,095 % »), dans le cadre d'un placement privé au Canada réalisé conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 3,095 % portent intérêt à un taux annuel de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année jusqu'à l'échéance, le 5 novembre 2018. Le 5 novembre 2018, la Société a remboursé le capital ainsi que la totalité des intérêts courus et impayés sur les billets à taux fixe à 3,095 %.

Le 22 juillet 2016, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe d'un montant en capital total de 525,0 M\$ (les « billets à taux fixe à 2,337 % »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 2,337 % portent intérêt au taux annuel de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année jusqu'à l'échéance, le 22 juillet 2021. Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux fixe à 2,337 % s'établissait à 524,3 M\$.

Le 16 mars 2017, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux variable de série 2 d'un montant en capital total de 225,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 2 d'origine »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux variable de série 2 d'origine portent intérêt à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base (ou 0,59 %), établi trimestriellement le 16^e jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, le 16^e jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année jusqu'à l'échéance le 16 mars 2020.

Le 10 mai 2017, la Société a émis d'autres billets non garantis de premier rang à taux variable de série 2 d'un montant en capital total de 75,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 2 supplémentaires »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux variable de série 2 supplémentaires s'ajoutent aux billets à taux variable de série 2 d'origine d'un capital total de 225,0 M\$ émis par la Société le 16 mars 2017. Les billets à taux variable de série 2 supplémentaires ont été émis à une prime de 0,284 % par rapport à leur montant en capital, pour un produit brut total de 75,2 M\$. À la date d'émission, l'écart de crédit réel des billets à taux variable de série 2 supplémentaires sur le taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) était de 49 points de base (ou 0,49 %). Une fois émis, ils portent intérêt au même taux que les billets à taux variable de série 2 d'origine, et l'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, en même temps que l'intérêt sur les billets à taux variable de série 2 d'origine. Toutes les autres modalités applicables aux billets à taux variable de série 2 d'origine s'appliquent aux billets à taux variable de série 2 supplémentaires, lesquels sont réputés faire partie de la même série que les billets à taux variable de série 2

d'origine (collectivement, les « billets à taux variable de série 2 »). Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux variable de série 2 s'élevait à 300,7 M\$.

Le 10 mai 2017, la Société a aussi émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe d'un montant en capital total de 250,0 M\$ (les « billets à taux fixe à 2,203 % »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 2,203 % portent intérêt au taux annuel de 2,203 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 10^e jour de mai et de novembre de chaque année jusqu'à échéance le 10 novembre 2022. Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux fixe à 2,203 % s'établissait à 250,5 M\$.

Le 1^{er} février 2018, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux variable de série 3 d'un montant en capital total de 300,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 3 » et, collectivement avec les billets à taux variable de série 2, les « billets à taux variable ») dans le cadre d'un placement privé au Canada réalisé conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux variable de série 3 portent intérêt à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base, (ou 0,27 %), établi trimestriellement le 1^{er} jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, le 1^{er} jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année jusqu'à l'échéance le 1^{er} février 2021. Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux variable de série 3 était de 299,3 M\$.

Le 5 novembre 2018, la Société a émis des billets à taux fixe à 3,55 % d'un montant en capital total de 500,0 M\$ dans le cadre d'un placement privé au Canada, réalisé conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 3,55 % ont été émis au prix de 995,37 \$ par tranche de capital de 1 000,00 \$ de billets à taux fixe à 3,55 %, soit un taux effectif de 3,652 % et un produit brut total de 497,7 M\$. Les billets à taux fixe à 3,55 % portent intérêt au taux annuel de 3,55 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 6^e jour de mai et de novembre de chaque année jusqu'à échéance le 6 novembre 2023. Au 3 février 2019, la valeur comptable des billets à taux fixe à 3,55 % s'établissait à 500,1 M\$. Une partie du produit du placement a été affectée au remboursement des billets à taux fixe à 3,095 % à leur arrivée à échéance le 5 novembre 2018.

Les billets à taux fixe à 2,337 %, les billets à taux fixe à 2,203 %, les billets à taux fixe à 3,55 % et les billets à taux variable (collectivement, les « billets non garantis de premier rang ») sont des obligations non garanties directes de la Société et occupent un rang égal à toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées actuelles et futures de la Société. Tous les billets non garantis de premier rang sont notés BBB, avec tendance stable, par DBRS Limited.

Les billets non garantis de premier rang sont cautionnés solidairement, sur une base non garantie de premier rang, en ce qui a trait au paiement du capital, des intérêts et des primes, le cas échéant, et de certains autres montants précisés dans les actes de fiducie qui régissent les billets, par certaines filiales de la Société représentant un BAIIA combiné, collectivement avec le BAIIA de la Société (sur une base non consolidée), d'au moins 80 % du BAIIA consolidé. En date des présentes, Dollarama S.E.C. et Dollarama GP Inc. sont les seules cautions. Tant que des billets non garantis de premier rang seront en cours et que la facilité de crédit sera en vigueur, l'ensemble des filiales de la Société qui cautionnent à l'occasion des emprunts aux termes de la facilité de crédit cautionneront les billets non garantis de premier rang.

Facilité de crédit

La Société a accès à trois facilités de crédit renouvelables non garanties distinctes qui totalisent 500,0 M\$ (collectivement, la « facilité de crédit ») aux termes d'une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention de crédit »), initialement datée du 25 octobre 2013, dans sa version modifiée et mise à jour de temps à autre, la plus récente modification datant du 21 décembre 2018.

La facilité A, de 250,0 M\$, est disponible jusqu'au 29 septembre 2023; la facilité B et la facilité C, respectivement de 200,0 M\$ et de 50,0 M\$, sont disponibles jusqu'au 29 septembre 2020.

Aux termes de la convention de crédit, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, y compris les engagements existants, à 1,5 G\$.

Depuis le 27 juillet 2018, date à laquelle la convention de crédit a été modifiée, la marge applicable, qui va de 0 % à 1,70 % par an, n'est plus calculée selon la notation attribuée à la Société ou à ses titres non garantis de premier rang par une agence de notation, mais plutôt selon un ratio d'endettement ajusté en fonction des contrats de location, communiqué aux prêteurs de façon trimestrielle.

La convention de crédit oblige la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location. La Société a la possibilité d'effectuer des emprunts en dollars canadiens et américains.

La facilité de crédit est garantie par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société, les « parties garantissant l'emprunt »). La convention de crédit est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature de leurs activités et effectuer certaines opérations avec des sociétés du même groupe. La convention de crédit limite également la capacité de la Société de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts; déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Au 3 février 2019, un montant de 25,0 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit (191,0 M\$ au 28 janvier 2018), des lettres de crédit avaient été émises pour l'achat de stocks et une lettre de garantie était exigée par la municipalité relativement à l'agrandissement du centre de distribution, pour un montant total de 5,6 M\$ (1,1 M\$ au 28 janvier 2018). Au 3 février 2019, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière.

Obligations contractuelles, arrangements non comptabilisés et engagements

Le tableau suivant présente une analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 3 février 2019. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

<i>(en milliers de dollars)</i>	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Total \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	193 002	-	-	193 002
Dividendes à verser	12 650	-	-	12 650
Obligations au titre d'un contrat de location-financement	153	470	3 070	3 693
Remboursement de capital sur :				
les billets à taux fixe à 3,55 %	-	-	500 000	500 000
les billets à taux fixe à 2,203 %	-	-	250 000	250 000
les billets à taux fixe à 2,337 %	-	-	525 000	525 000
les billets à taux variable de série 3	-	-	300 000	300 000
les billets à taux variable de série 2	-	-	300 000	300 000
la facilité de crédit	-	-	25 000	25 000
Versements d'intérêts sur :				
les billets à taux fixe à 3,55 %	-	17 799	71 000	88 799
les billets à taux fixe à 2,203 %	-	5 508	16 523	22 031
les billets à taux fixe à 2,337 %	-	12 269	18 404	30 673
la facilité de crédit et les billets à taux variable ¹⁾	4 139	12 417	10 012	26 568
	<u>209 944</u>	<u>48 463</u>	<u>2 019 009</u>	<u>2 277 416</u>

¹⁾ D'après les taux d'intérêt en vigueur le 3 février 2019.

Le tableau ci-dessous résume les arrangements non comptabilisés, les lettres de crédit, les lettres de garantie ainsi que les engagements de la Société au 3 février 2019.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations découlant de contrats de location simple ²⁾	47 750	143 249	613 083	320 147	1 124 229
Lettres de crédit et lettres de garantie	5 633	-	-	-	5 633
Engagements au titre des coûts d'agrandissement du centre de distribution	4 833	9 667	-	-	14 500
	<u>58 216</u>	<u>152 916</u>	<u>613 083</u>	<u>320 147</u>	<u>1 144 362</u>

²⁾ Représentent les loyers annuels de base, compte non tenu des loyers conditionnels, des frais d'entretien des aires communes, des impôts fonciers et des autres montants payés aux propriétaires, éléments qui, ensemble, équivalent à approximativement 38 % du total des charges locatives.

Outre les obligations au titre de contrats de location simple, les lettres de crédit, les lettres de garantie ainsi que les engagements au titre des coûts d'agrandissement du centre de distribution existant susmentionnés, nous ne sommes assujettis à aucun autre arrangement ou engagement non comptabilisé.

Instruments financiers

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme pour atténuer le risque inhérent aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme instruments de couverture d'achats de marchandises prévus.

La couverture du risque de change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où le dollar américain se déprécie par rapport au dollar canadien, le recours à des couvertures pourrait causer des pertes plus importantes que si aucune couverture n'avait été utilisée. Les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

La Société a aussi conclu des dérivés de vente à terme d'obligations en janvier 2018, en mars 2018, en mai 2018, en juin 2018 et en juillet 2018 pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié au refinancement des billets à taux fixe à 3,095 % qui sont venus à échéance le 5 novembre 2018. Pour l'exercice 2019, ces dérivés ont été désignés comme instruments de couverture et comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, puis sera reclassée en résultat net au cours de la période où les paiements d'intérêts couverts seront comptabilisés en résultat net. Le risque couvert s'entendait de la variabilité des flux de trésorerie liés au taux d'intérêt nominal payé sur les titres de créance à émettre qui découle des fluctuations du taux d'intérêt de référence en dollars canadiens. Le taux d'intérêt de référence en dollars canadiens s'entendait du rendement interpolé de la courbe des taux des obligations du gouvernement du Canada pour une échéance correspondant au titre de créance prévu. Les flux de trésorerie liés à l'écart de crédit prévu des obligations par rapport au taux de référence en dollars canadiens n'étaient pas désignés comme faisant partie de la relation de couverture. Le 29 octobre 2018, immédiatement après la fin du processus de fixation du prix des billets à taux fixe à 3,55 %, la Société a réglé les dérivés de vente à terme d'obligations. Le profit réalisé sur le règlement des dérivés s'est établi à 2,3 M\$ et il sera amorti dans les coûts de financement nets sur la durée des billets à taux fixe à 3,55 %.

La Société documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tout comme les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent ces opérations de couverture. Les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont constatés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la nature des risques découlant des dérivés ni dans la gestion de ces risques au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019.

Pour une description des instruments financiers dérivés de la Société, se reporter aux notes 3 et 14 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2019.

Transactions entre parties liées

Baux immobiliers

Au 3 février 2019, la Société louait 21 magasins, cinq entrepôts, ainsi que son siège social auprès d'entités contrôlées par la famille Rossy, aux termes de baux à long terme. Les frais de location associés à ces baux conclus avec des parties liées sont évalués au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché.

Les frais de location facturés par des entités contrôlées par la famille Rossy ont totalisé 3,1 M\$ et 16,3 M\$ respectivement pour les périodes de 14 et de 53 semaines closes le 3 février 2019, contre 3,7 M\$ et 18,4 M\$ respectivement pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 28 janvier 2018. La diminution d'un exercice à l'autre découle du fait que, le 21 février 2018, la Société a acquis le centre de distribution existant qu'elle louait auparavant auprès d'une entité contrôlée par la famille Rossy.

Biens immobiliers

Le 21 février 2018, la Société a acquis son centre de distribution existant, qu'elle louait auparavant auprès d'une entité contrôlée par la famille Rossy, pour une contrepartie totale de 39,0 M\$, dont une tranche de 16,8 M\$ a été comptabilisée au titre du terrain et une tranche de 22,2 M\$, au titre de l'immeuble. Cette acquisition a constitué une transaction avec une partie liée réalisée à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché, à partir d'une évaluation indépendante.

Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Jugement – L'établissement de l'impôt sur le résultat nécessite une part importante de jugement. L'incidence fiscale définitive de certaines transactions et de certains calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations de l'impôt additionnel à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent du montant comptabilisé initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

Immobilisations corporelles

Estimation – Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus une fois l'an. Les changements découlant de nouvelles informations disponibles, le cas échéant, sont comptabilisés de façon prospective à titre de modifications d'estimations comptables.

Évaluation des stocks

Estimation – Les stocks en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks au centre de distribution ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré.

Les stocks comprennent les articles démarqués selon la meilleure estimation de la direction par rapport à leur valeur de réalisation nette, lesquels sont inclus dans le coût des produits vendus dans la période au cours de laquelle la démarque a été établie. La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente ou hors saison en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de marchandisage futurs et les freintes de stocks. La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture économique et des tendances d'achat des consommateurs.

Historiquement, les estimations relatives aux démarques de la Société ne diffèrent pas de manière importante des résultats réels à cet égard. Les variations de la provision pour stocks peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

Dépréciation du goodwill et de l'appellation commerciale

Estimation – Le goodwill et l'appellation commerciale ne sont pas assujettis à l'amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances donnent à penser que ces actifs pourraient s'être dépréciés. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La valeur recouvrable de l'UGT est calculée en comparant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité avec la valeur comptable. La juste valeur correspond au prix qui pourrait être obtenu pour un actif ou une UGT dans le cadre d'une transaction entre les intervenants du marché à la date de l'évaluation dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est tirée des flux de trésorerie futurs estimatifs qui sont actualisés à un taux d'intérêt qui reflète le risque pour la Société et la valeur temps de l'argent. La direction procède à une évaluation des données de marché pertinentes, notamment la capitalisation boursière actuelle de la Société.

Au 3 février 2019 et au 28 janvier 2018, des tests de dépréciation ont été effectués en comparant la valeur comptable du goodwill et de l'appellation commerciale à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill et l'appellation commerciale ont été attribués. La direction a établi qu'il n'y avait pas eu de dépréciation.

Juste valeur des instruments financiers et des couvertures

Estimation – La juste valeur des instruments financiers est établie selon les taux d'intérêt, les taux de change, le risque de crédit, la valeur marchande et le prix actuel d'instruments financiers assortis de modalités similaires. La valeur comptable de ces instruments financiers (notamment des instruments échéant à moins d'un an, comme les soldes de trésorerie, les créances, les dettes d'exploitation et charges à payer et les dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur.

Lorsque la comptabilité de couverture s'applique, la Société documente officiellement les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture. Pour ce faire, les instruments dérivés sont jumelés à des engagements fermes ou des transactions prévues. Dans le cadre de la comptabilité de couverture, la Société évalue si les instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture sont efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie générés par les éléments couverts.

Principales normes et interprétations

a) Adoption de nouvelles normes comptables et de normes comptables modifiées

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* relative au classement, à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Société a adopté les exigences d'IFRS 9 le 29 janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée, tel que le permet IFRS 9. À la date de transition, la Société a appliqué les nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture à toutes les relations de couverture admissibles existantes. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur les

états financiers consolidés de la Société, mais IFRS 9 apporte des changements au modèle de comptabilité de couverture des flux de trésorerie et élimine le choix de méthode comptable offert dans IAS 39 pour la couverture d'une transaction prévue se traduisant par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la Société a transféré, le 29 janvier 2018, des pertes cumulées de 8,6 M\$ précédemment comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et a inclus ce montant directement dans la valeur comptable des stocks (ce qui est communément appelé un « ajustement de la valeur d'entrée »). Cet ajustement de la valeur d'entrée ne représentait pas un ajustement de reclassement et n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la Société. De plus, pour l'exercice 2019, un profit de 38,2 M\$ lié à la juste valeur sur les contrats de change à terme auxquels s'applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie qui feront ultérieurement l'objet d'un ajustement de la valeur d'entrée à la valeur comptable initiale des éléments non financiers couverts (comme les achats de stocks libellés en monnaie étrangère), a été inscrit comme un élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net.

Le tableau qui suit présente sommairement le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés conformément à IFRS 9, comparativement à leur classement précédent aux termes d'IAS 39.

	Classement aux termes d'IAS 39	Classement aux termes d'IFRS 9
Actif		
Trésorerie	Prêts et créances – coût amorti	Coût amorti
Créances	Prêts et créances – coût amorti	Coût amorti
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Passif		
Dettes d'exploitation et charges à payer	Autres passifs financiers – coût amorti	Coût amorti
Dividendes à verser	Autres passifs financiers – coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs financiers – coût amorti	Coût amorti
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

Pour une description de la méthode de comptabilisation des instruments financiers employée par la Société conformément aux dispositions d'IFRS 9, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2019.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. IFRS 15 remplace toutes les normes précédentes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La Société a adopté les exigences d'IFRS 15 le 29 janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée, tel que le permet IFRS 15.

L'adoption d'IFRS 15 n'a entraîné aucun ajustement ni changement de la manière dont la Société comptabilisait ses produits des activités ordinaires comparativement aux périodes précédentes; par conséquent, aucun chiffre comparatif n'a été retraité.

Pour une description de la méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires employée par la Société conformément aux dispositions d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2019.

b) Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La nouvelle norme exige que le preneur comptabilise une obligation locative correspondant aux paiements locatifs futurs et un actif lié au droit d'utilisation relativement à la plupart des contrats de location, et les inscrit à l'état de la situation financière, sauf en ce qui concerne les contrats de location qui répondent à des critères d'exception limités. La Société étant assujettie à d'importantes obligations contractuelles sous forme de contrats de location simple conformément à IAS 17, l'adoption d'IFRS 16 donnera lieu à une hausse significative des actifs et des passifs et à des changements significatifs touchant le moment de la comptabilisation des charges associées aux contrats de location.

IFRS 16 s'appliquera à l'exercice 2020 selon la méthode rétrospective intégrale, et la Société retraitera par conséquent l'information comparative pour l'exercice 2019 comme si IFRS 16 avait toujours été appliquée.

L'état consolidé de la situation financière de la Société au 3 février 2019 devrait augmenter, pour passer de 1,2 G\$ à environ 1,3 G\$ en raison de l'ajout d'obligations locatives, et de 1,1 G\$ à environ 1,2 G\$ en raison de l'ajout d'actifs au titre des droits d'utilisation. Les charges locatives auparavant comptabilisées dans le coût des produits vendus, surtout en tant que frais d'occupation, seront comptabilisées dans la dotation à l'amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation selon la méthode linéaire et les obligations locatives seront désactualisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'application de ces deux méthodes fera en sorte qu'une tranche plus élevée des charges sera comptabilisée en résultat net au début de la durée des contrats et qu'une tranche moins élevée sera comptabilisée au cours des années subséquentes.

Même si IFRS 16 n'entraînera pas de changement du montant de trésorerie transféré entre les parties à un contrat de location, elle modifiera la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société.

La Société choisira d'inclure dans les actifs au titre des droits d'utilisation et dans les obligations locatives les composantes non locatives qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, ce qui inclut (sans toutefois s'y limiter) les taxes foncières, les frais des services publics et les frais d'entretien des aires communes. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 16 continueront d'être comptabilisés en charges lorsqu'ils seront engagés, et inscrits dans le coût des produits vendus.

La durée de la majorité des contrats de location est censée être d'environ 15 ans, divisée entre une période initiale de 10 ans et une option de renouvellement de cinq ans.

La Société a mis à niveau son système comptable et mis en œuvre des processus et des contrôles internes pour permettre l'application d'IFRS 16 à l'exercice 2020.

Risques et incertitudes

Le contrôle et l'amélioration des activités sont des préoccupations constantes au sein de la Société. La compréhension et la gestion des risques font donc partie intégrante du processus de planification stratégique de la Société. Le conseil d'administration exige de la haute direction de la Société qu'elle détermine et gère de façon appropriée les principaux risques liés aux activités commerciales de la Société.

Les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation futurs de la Société sont regroupés dans les catégories suivantes :

- risques liés aux activités d'exploitation;
- risques financiers;
- risques de marché;
- risques liés aux ressources humaines;
- risques liés à la technologie;
- risques liés à la stratégie et à la structure juridique;
- risques liés à la poursuite des activités;
- risques juridiques et réglementaires.

La Société gère ces risques de façon continue et s'est dotée de lignes directrices dans le but d'atténuer ces risques de manière à réduire leur incidence financière. Elle souscrit également une garantie d'assurance complète, à coût raisonnable, qui la protège contre la plupart des événements assurables. De plus, la Société recueille et analyse régulièrement des données économiques et des informations sur ses concurrents, et la haute direction tient compte des résultats de ces analyses au moment de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. La Société ne peut toutefois garantir que les lignes directrices élaborées et les mesures prises donneront le résultat escompté.

Risques liés aux activités d'exploitation

Charges d'exploitation et coût des marchandises

La capacité de la Société d'offrir des marchandises de qualité à de faibles prix dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, comme le coût des marchandises, les fluctuations du taux de change, les droits de douane sur les produits importés, l'augmentation des coûts de main-d'œuvre (notamment les hausses du salaire minimum), l'augmentation des frais de location et d'occupation, le prix du carburant et l'inflation, facteurs qui peuvent tous diminuer la rentabilité et avoir des conséquences défavorables sur les flux de trésorerie. Certains de ces facteurs sont présentés ci-après, tandis que d'autres sont traités sous les rubriques « Importations et chaîne d'approvisionnement » et « Risque de change ».

Les coûts de main-d'œuvre sont en grande partie indépendants de la volonté de la Société, étant déterminés par le salaire minimum réglementé dans chaque province. Le salaire minimum en Ontario est actuellement gelé jusqu'au 1^{er} octobre 2020; cependant, certaines provinces, notamment l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec ont annoncé des hausses notables du salaire minimum, hausses qui sont récemment entrées en vigueur ou qui devraient entrer en vigueur à compter de l'exercice 2020. Les améliorations de la productivité découlant de diverses initiatives opérationnelles ne seront pas suffisantes pour compenser ces coûts supplémentaires.

Les frais de location et d'occupation sont élevés, mais la nature à long terme des baux permet de prévoir les frais pour les années à venir. La Société a été en mesure de négocier des baux aux conditions du marché dans le passé et aura donc le temps de se préparer à d'éventuelles hausses de loyer.

L'inflation et une évolution défavorable de l'économie au Canada, où la Société achète et vend des marchandises, ainsi qu'en Chine et dans d'autres parties d'Asie, où la Société achète une grande partie de ses marchandises importées, pourraient avoir une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie. Une augmentation du prix du carburant ou un supplément carburant pourraient également augmenter les frais de transport et, en conséquence, avoir des répercussions sur la rentabilité.

Toute incapacité de la part de la direction à réagir rapidement à ces situations et à d'autres situations semblables pourrait avoir pour effet d'augmenter les coûts des marchandises et les charges d'exploitation, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

De façon générale, la direction estime que la stratégie de prix multiples procure une certaine souplesse pour répondre aux augmentations de coûts en permettant à la Société de rajuster le prix de vente de certains articles. Cependant, rien ne garantit que la Société continuera de compenser convenablement les augmentations des coûts. Rien ne garantit que la Société pourra transférer les hausses de coûts à ses clients si elle souhaite maintenir la valeur intéressante de ses produits par rapport à la concurrence.

Sélection des marchandises et réapprovisionnement

Le succès de la Société dépend largement de sa capacité à toujours trouver, choisir et acheter des marchandises de qualité à des prix intéressants pour offrir un plus grand assortiment de produits et remplacer des produits sous-performants afin de réagir rapidement aux changements démographiques et à l'évolution des préférences, des attentes et des besoins des consommateurs. En général, la Société ne conclut pas de contrats à long terme concernant l'achat ou le développement de produits et doit continuellement rechercher des occasions d'achat auprès de ses fournisseurs existants et de nouvelles sources d'approvisionnement. Même si la direction croit avoir tissé des

liens solides et durables avec la plupart des fournisseurs, elle pourrait ne pas réussir à maintenir un approvisionnement continu et croissant en marchandises de qualité à des prix intéressants. L'impossibilité de trouver ou d'acheter la quantité nécessaire de marchandises à des prix concurrentiels pour conserver une offre de produits attrayante ou pour remplacer des produits désuets ou non rentables pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Importations et chaîne d'approvisionnement

La Société dépend largement des marchandises importées, dont la majeure partie est importée de la Chine, l'une de ses stratégies commerciales clés consistant à s'approvisionner en marchandises directement auprès de fournisseurs qui offrent des bas prix. Les marchandises importées sont généralement moins chères que les marchandises locales et contribuent largement aux marges de profit favorables. L'importation de marchandises pourrait devenir plus onéreuse ou être impossible, ou les livraisons pourraient prendre plus de temps, pour un certain nombre de raisons, notamment les suivantes : a) une interruption dans l'acheminement des marchandises importées essentiellement causée par une pénurie de matières premières, un arrêt de travail, une grève, la faillite d'un fournisseur, une fermeture d'usine par suite de l'évolution de la conjoncture économique ou du cadre réglementaire dans le pays d'origine, l'inflation ou l'agitation politique dans un pays étranger, b) l'incertitude et la consolidation possible dans l'industrie du transport, dans un contexte de surcapacité et de défaut des transporteurs, ce qui pourrait éventuellement occasionner des hausses de prix, c) l'instabilité économique et les différends internationaux, d) une augmentation des coûts d'achat ou d'expédition des marchandises découlant de la rupture des relations commerciales normales entre le Canada et les pays étrangers, e) une augmentation des droits de douane ou l'élimination des tarifs préférentiels existants sur les marchandises provenant de certains pays, notamment de la Chine, des modifications restrictives des quotas d'importation et d'autres mesures protectionnistes défavorables, et f) la modification des taux ou des politiques de change et de la conjoncture économique locale, notamment l'inflation dans le pays d'origine. La réalisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

S'il devient plus coûteux ou impossible d'importer des marchandises ou que les marchandises importées sont limitées, la Société pourrait être incapable de trouver à temps des sources de remplacement pour répondre à la demande. Les produits de remplacement pourraient également être de moins bonne qualité ou plus chers que ceux qu'elle importe actuellement. Une interruption dans l'acheminement des marchandises importées ou une augmentation de leur coût causée par ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait diminuer le chiffre d'affaires et les profits de manière importante et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

La direction estime que la Société a de bonnes relations avec ses fournisseurs et qu'elle est généralement capable d'obtenir des conditions et des prix concurrentiels. Cependant, les produits sont achetés à coups de commandes ponctuelles et la Société conclut très peu de contrats d'achat à long terme, de garanties d'approvisionnement régulier ou de garanties de coût des produits. Si la Société ne maintenait pas de bonnes relations avec ses fournisseurs, ou si les coûts de production de ces derniers augmentaient par suite de l'augmentation prolongée ou répétée des prix de certaines matières premières ou des fluctuations du taux de change, ou encore par suite de l'évolution de la conjoncture économique ou du cadre réglementaire dans le pays d'origine, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des prix intéressants. De plus, tout retard dans la livraison des marchandises de la part des fournisseurs à cause d'interruptions de production ou dans le transport ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de la Société pourrait occasionner une rupture de stocks pouvant entraîner la perte de ventes ou l'augmentation du coût des marchandises si d'autres ressources devaient être utilisées, et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Image de marque et réputation

La Société a une marque bien établie que les consommateurs associent à une valeur attrayante. L'impossibilité pour la Société de maintenir la sécurité et la qualité des produits ou de continuer de mener ses activités avec éthique et de manière socialement responsable pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son image de marque et sa réputation. Toute publicité négative à l'égard de l'image de marque et de la réputation de la Société ou toute atteinte importante à celles-ci pourrait avoir des conséquences négatives sur la perception et la confiance des clients, ce qui pourrait nuire de manière significative aux activités et aux résultats financiers. De plus, l'omniprésence des médias sociaux et le partage viral de l'information pourraient accentuer toute publicité négative à l'égard des activités et des produits.

En outre, comme la stratégie d'approvisionnement de la Société repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute conduite contraire à l'éthique de la part de l'un des fournisseurs de la Société ou toute allégation, qu'elle soit fondée ou non, de pratiques commerciales inéquitables ou illégales de l'un de ses fournisseurs, notamment quant aux méthodes de production et aux normes d'emploi, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et par ricochet, une incidence négative sur ses activités et sur ses résultats financiers. Le Code de conduite des fournisseurs officialise les attentes de Dollarama à l'égard des normes commerciales de ses fournisseurs. Toutefois, un engagement dûment signé ne constitue pas une garantie que le fournisseur se conformera aux principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs ni qu'une violation du Code de conduite des fournisseurs sera communiquée à Dollarama en temps opportun.

Réseau de distribution et d'entreposage

La Société doit constamment reconstituer ses stocks en faisant livrer des marchandises par ses fournisseurs à ses entrepôts, à son centre de distribution et directement à ses magasins par divers moyens de transport, notamment par bateau, par train et par camion. De plus, comme elle s'en remet à des tiers fournisseurs de transport, la Société pourrait être touchée par une interruption de leurs services ou par une hausse des coûts attribuable à des facteurs indépendants de sa volonté. Des perturbations du réseau de distribution ainsi que des infrastructures de transport nationales et internationales pourraient entraîner des retards ou des interruptions de service qui, à leur tour, pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Grâce à l'ajout d'un nouvel entrepôt de 500 000 pieds carrés au cours de l'exercice 2017 et au projet d'agrandissement en cours du centre de distribution de la région de Montréal, la direction estime que les installations de la Société lui procureront la capacité requise pour permettre de façon rentable l'ouverture de nouveaux magasins dans le cadre de l'expansion du réseau de magasins prévue à l'heure actuelle. Cependant, à long terme, la Société pourrait avoir besoin de capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution. Si la Société ne planifiait pas adéquatement l'augmentation de la capacité, ou si elle n'arrivait pas à trouver de nouveaux sites, à vendre ou à louer, à des conditions favorables, ou si elle était incapable de mettre en service de nouveaux entrepôts ou de nouvelles installations de distribution en temps voulu, elle pourrait ne pas être en mesure de mener à bien sa stratégie de croissance, ou pourrait devoir engager des coûts supplémentaires, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et sur ses résultats financiers.

Freintes de stocks

La Société est exposée au risque de perte de stocks et d'erreurs d'administration ou de manipulation, notamment aux erreurs d'étiquetage, ainsi qu'aux dommages, au vol et à la fraude. Il survient des freintes de stocks dans le cours normal des activités et rien ne garantit que les pertes ou le vol de stocks diminueront à l'avenir, ni que les mesures prises ou que les initiatives mises en place préviendront efficacement les freintes de stocks. Même si un certain niveau de freinte de stocks est inévitable dans l'exploitation de l'entreprise, toute augmentation du niveau de freinte de stocks ou hausse nécessaire des coûts relatifs à la sécurité pour limiter le vol de stocks pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Immobilier

Tous les magasins de la Société sont situés dans des locaux loués auprès de tiers non membres de son groupe, à l'exception d'un magasin détenu par la Société et de 21 magasins situés dans des locaux loués auprès d'entités contrôlées par la famille Rossy. La Société loue également cinq de ses six entrepôts (le sixième étant la propriété de la Société) et son siège social auprès d'entités contrôlées par la famille Rossy aux termes de baux à long terme qui expireront en novembre 2024.

À moins que les baux de la Société ne soient prolongés, les lieux loués et les améliorations apportées seront restitués à leur propriétaire à l'expiration des baux. À l'approche de la date d'expiration des baux, la Société pourrait ne pas être en mesure de les renouveler ou de trouver rapidement d'autres emplacements adaptés à ses besoins ou encore d'en trouver à des conditions favorables. De plus, si la Société contrevenait à un bail, elle pourrait encourir d'importantes pénalités, notamment devoir payer la totalité des montants dus au propriétaire pour la durée restante du bail. Si l'un ou l'autre des risques qui précèdent se concrétisait, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient en subir les conséquences défavorables.

Caractère saisonnier

Par le passé, la Société a réalisé la plus grande partie de son chiffre d'affaires au cours du quatrième trimestre, durant la période des Fêtes. En général, son chiffre d'affaires augmente également en prévision de différents jours fériés et fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween. Le fait de ne pas se préparer convenablement à répondre à la demande liée à ces fêtes et le moment auquel ont lieu certaines fêtes ou encore l'ouverture des nouveaux magasins pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. En outre, des conditions météorologiques particulièrement défavorables, des catastrophes naturelles, des événements géopolitiques ou d'autres événements indépendants de la volonté de la Société qui perturberaient ses activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe pourraient avoir un effet défavorable sur son réseau de distribution et sur l'achalandage de ses magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Marques maison

La Société offre un grand nombre de produits de marque maison. La direction est d'avis que la capacité de la Société à les rendre populaires dépend de nombreux facteurs, dont le prix, la qualité et la perception des clients. Si la Société ne réussissait pas à atteindre ou à maintenir le chiffre d'affaires prévu pour ses produits de marque maison ou à protéger ses droits exclusifs sur ces marques ou éviter des réclamations en lien avec les droits exclusifs de tiers, il pourrait s'ensuivre des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Propriété intellectuelle

La direction croit que les marques de commerce et les autres droits exclusifs de la Société sont importants pour assurer son succès et garantir sa position concurrentielle. Par conséquent, la Société protège ses marques de commerce et ses droits exclusifs au Canada et dans d'autres marchés pertinents. Toutefois, il peut être difficile de surveiller l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société et les violations ne sont pas toujours découvertes sur-le-champ. En outre, les mesures généralement prises pour remédier à ces violations, notamment l'envoi de mises en demeure et les recours contre des tiers, pourraient se révéler inefficaces pour prévenir l'imitation des produits et des concepts par des tiers ou pour empêcher que des tiers allèguent que la Société est responsable de violations de leurs marques de commerce et droits exclusifs. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle de la Société n'ont pas forcément la valeur que la direction leur attribue. Si la Société n'était pas en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle ou si un tiers remportait un recours contre la Société relativement à ses droits de propriété intellectuelle, la valeur de la marque pourrait être diminuée, ce qui pourrait entraîner la confusion des consommateurs et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, la Société pourrait devoir payer des frais importants si elle devait changer certains aspects de sa marque et de ses activités.

Risques financiers

Risque de change

Le résultat d'exploitation de la Société est touché par les fluctuations des taux de change. Les ventes sont libellées en dollars canadiens, mais la Société achète en dollars américains la majeure partie de ses marchandises auprès de fournisseurs étrangers. Si le renminbi chinois s'appréciait par rapport au dollar américain, le coût des marchandises achetées en Chine augmenterait probablement. De même, et dans une plus grande mesure, si le dollar américain s'appréciait par rapport au dollar canadien, cela aurait une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société.

La Société a recours à des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change associé à la majeure partie de ses achats de marchandises prévus en dollars américains. Cependant, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

Endettement

Au 3 février 2019, le montant en capital de la dette à long terme de la Société s'élevait à 1 898,2 M\$. Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences importantes sur ses activités et son exploitation, notamment les suivantes :

- une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sera affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières; cette part ne pourra donc pas servir à d'autres fins, notamment au financement des activités, des dépenses d'investissement et des occasions d'affaires futures;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise ou à d'autres fins pourrait être limitée;
- le niveau d'endettement pourrait limiter la capacité de la Société de prendre part à certains types d'opérations ou de faire évoluer ses activités et de réagir à l'évolution de son secteur en général, ce qui la placerait en situation désavantageuse par rapport à des concurrents moins endettés;
- le niveau d'endettement pourrait rendre la Société vulnérable à un repli de l'économie et à des conditions sectorielles défavorables.

Selon les circonstances et l'incidence relative des conséquences décrites précédemment, le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

De plus, la facilité de crédit et les actes de fiducie régissant les billets non garantis de premier rang contiennent diverses clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : procéder à des prêts, contracter, prendre en charge ou autoriser d'autres dettes garanties, des cautions ou des privilèges. La facilité de crédit oblige également la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location. Ces engagements pourraient empêcher la Société de saisir certaines occasions d'affaires ou de prendre certaines mesures qui pourraient être à l'avantage de l'entreprise, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Taux d'intérêt

Même si une part importante de la dette de la Société porte intérêt à des taux annuels fixes, la Société est exposée à l'occasion au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les billets à taux variable et la facilité de crédit. Si les taux d'intérêt affichaient une hausse, les obligations de la Société au titre du service de la dette à taux variable augmenteraient même si le montant emprunté restait le même, et le résultat net et les flux de trésorerie diminueraient, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Liquidité

Une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières de la Société. La capacité de la Société d'exécuter ses obligations au titre du service de la dette et d'autres obligations financières dépend de sa performance financière et opérationnelle, cette performance étant elle-même tributaire de la conjoncture, de la concurrence et de certains autres facteurs financiers, commerciaux et autres qui sont indépendants de sa volonté, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions de liquidité du marché, l'augmentation des charges d'exploitation et les tendances du secteur d'activité. Si les flux de trésorerie et les ressources en capital de la Société étaient insuffisants pour assurer le service de sa dette, elle pourrait être forcée de limiter ou de retarder ses dépenses d'investissement et l'ouverture de nouveaux magasins, et ne pas être en mesure de saisir des occasions d'affaires futures, ou être forcée de vendre des actifs, de rechercher des capitaux supplémentaires ou de restructurer ou de refinancer sa dette.

Modification de la solvabilité ou de la notation

Une modification de la solvabilité perçue de la Société et les révisions de la notation des billets non garantis de premier rang pourraient influencer non seulement sur la valeur de marché et la liquidité de ces billets, mais aussi sur le coût auquel la Société peut accéder aux marchés des capitaux ou aux marchés du crédit privés et publics. La Société a obtenu des notations lors de l'émission de chaque série des billets non garantis de premier rang. Les notations sont généralement évaluées et établies par des tiers indépendants et elles peuvent être influencées par des événements indépendants de la volonté de la Société ainsi que par des décisions importantes prises par cette dernière, notamment la conclusion de toute transaction. Les analyses indépendantes que réalisent les agences de notation lorsqu'elles attribuent des notations prennent en compte plusieurs critères, notamment divers tests financiers, la composition des activités et les risques de marché et d'exploitation. Ces critères sont continuellement passés en revue par les agences de notation et sont donc susceptibles de changer de temps à autre. Rien ne garantit qu'une notation attribuée aux billets non garantis de premier rang demeurera en vigueur pendant une durée donnée ou qu'elle ne sera pas révisée à la baisse ou retirée complètement par l'agence de notation en cause. La révision à la baisse ou le retrait, réel ou prévu, d'une notation de crédit pourrait avoir des conséquences défavorables significatives non seulement sur la valeur de marché de ces billets, mais aussi sur la perception par le marché de la Société en général ou de ses activités et de ses résultats financiers.

Risques de marché

Concurrence dans le secteur de la vente au détail

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, qui est extrêmement concurrentiel en ce qui concerne, entre autres, les prix, l'emplacement des magasins ainsi que la qualité, l'assortiment et la présentation des marchandises, la régularité des stocks et le service à la clientèle. Ce milieu concurrentiel pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société en raison des prix plus bas, donc des marges moins élevées, qui pourraient être nécessaires pour maintenir sa position concurrentielle. Les sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix ont une capacité limitée d'augmenter les prix en réponse à la hausse des coûts. Cette limitation pourrait également nuire aux marges et à la performance financière de la Société.

La Société est également en concurrence avec de nombreux autres détaillants locaux, régionaux et nationaux, notamment les magasins à un dollar, les magasins à prix modiques et à escompte et les marchands de masse, pour la clientèle, les employés, l'emplacement des magasins, les produits et services ainsi que pour d'autres aspects importants de ses activités. Ces détaillants font concurrence à la Société de diverses façons, notamment par des promotions dynamiques, la sélection et la disponibilité des marchandises, les services offerts aux clients, l'emplacement des magasins, les heures d'ouverture, les aménagements en magasin et les prix. La direction prévoit que les plans d'expansion de la Société la mettront de plus en plus en concurrence directe avec ces autres détaillants.

Étant donné l'absence de barrière économique d'importance empêchant d'autres entreprises d'ouvrir des magasins à un dollar ou d'introduire des concepts de magasins à un dollar dans leurs activités de vente au détail existantes, la concurrence risque aussi d'augmenter si de nouveaux détaillants à bas prix pénètrent les marchés dans lesquels Dollarama est présente. Si la Société ne réagissait pas efficacement aux pressions de la concurrence et aux changements sur les marchés de la vente au détail, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Commerce électronique et technologies de rupture

Même si la Société a commencé à pénétrer le marché du magasinage en ligne grâce au lancement de son magasin en ligne offrant des produits sélectionnés en grandes quantités, la Société continue de faire face à une concurrence accrue du fait de l'utilisation de la technologie internet mobile qui permet de magasiner en ligne et de comparer les produits et les prix. Si son évaluation de l'évolution de cette tendance et sa réaction à celle-ci étaient inadéquates, cela pourrait avoir une incidence importante sur les activités et sur les résultats financiers de la Société.

Dans le cadre de l'initiative de commerce électronique, les consommateurs s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client positive, y compris un site Web convivial, des données fiables, un processus de traitement des paiements sécuritaire et fiable ainsi qu'un procédé de collecte et de livraison des marchandises efficace. En cas de bris ou d'interruption des systèmes, des dépenses d'investissement pourraient être nécessaires. La Société est également exposée à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, y compris au temps d'interruption du site Web et à d'autres pannes techniques, aux changements apportés à la réglementation provinciale ou fédérale, à des atteintes à la sécurité ou aux préoccupations du consommateur en ce qui a trait à la protection de ses renseignements personnels. Si ces systèmes, qui reposent sur la technologie, ne fonctionnaient pas efficacement, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à maintenir et possiblement à accroître ses activités de commerce électronique.

Conditions économiques

Une détérioration, au Canada ou à l'échelle mondiale, des facteurs économiques qui déterminent le revenu disponible des consommateurs, le taux de chômage, le niveau d'endettement des consommateurs, la disponibilité du crédit, les conditions commerciales, le prix du carburant et de l'énergie, les loyers, l'inflation, les taux d'intérêt et les taux d'imposition, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société si elle occasionnait une diminution des dépenses de consommation ou poussait les clients à transférer leurs dépenses vers d'autres produits que Dollarama ne vend pas ou dont la vente n'est pas aussi rentable, ce qui pourrait se traduire par une diminution du volume des ventes, une rotation des stocks plus lente et une marge brute moins élevée pour Dollarama. De plus, des facteurs économiques défavorables similaires pourraient nuire sensiblement à la Société, à ses fournisseurs ou à d'autres partenaires d'affaires, parce qu'ils pourraient réduire l'accès aux liquidités ou au crédit, augmenter le coût du crédit, limiter les possibilités de gérer le risque lié aux taux d'intérêt, augmenter le risque d'insolvabilité ou de faillite de Dollarama, de ses fournisseurs, de ses bailleurs ou de ses contreparties financières, augmenter le coût des marchandises et avoir d'autres conséquences que la Société ne peut pas totalement prévoir.

Risques liés aux ressources humaines

Dépendance envers le personnel clé

Les hauts dirigeants de Dollarama possèdent une vaste expérience de son industrie, de ses activités, de ses fournisseurs, de ses produits et de ses clients. La perte du savoir relatif aux activités de la Société, de l'expertise en gestion et des compétences techniques de l'un ou l'autre des principaux membres de l'équipe de direction pourrait entraîner un détournement des ressources de gestion ou des lacunes temporaires au sein de la direction et nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre et de réaliser d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, l'expertise en approvisionnement et en gestion de l'importation est rare, en particulier dans le secteur des magasins à un dollar, et la perte de tels dirigeants clés pourrait nuire considérablement à la capacité de la Société de continuer à offrir des produits attrayants à ses clients, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et ses résultats financiers.

Recrutement, maintien en poste et gestion du personnel compétent

La croissance et la performance futures de la Société dépendent, entre autres, de sa capacité d'attirer, de conserver et de motiver des employés compétents, dont plusieurs occupent des postes à taux de roulement historiquement élevés. La capacité de la Société de combler ses besoins de main-d'œuvre tout en contrôlant les coûts connexes est tributaire de plusieurs facteurs externes, notamment la concurrence visant le personnel compétent et sa disponibilité dans un marché donné, les taux de chômage dans ces marchés, les salaires en vigueur, les lois sur le salaire minimum, les frais d'assurance maladie et autres frais d'assurances et les changements aux lois sur l'emploi et le travail (y compris les changements visant le processus permettant aux employés de se joindre à un syndicat) ou à d'autres règlements s'appliquant au lieu de travail (y compris des changements aux programmes d'avantages comme les programmes d'assurance maladie et de congés payés). La Société doit également être en mesure de gérer le personnel dans l'ensemble de son vaste réseau de magasins géographiquement dispersés.

Les employés de la Société ne sont pas syndiqués. Si une partie de ses employés tentait de se syndiquer, la négociation réussie d'une convention collective ne pourrait être garantie. Des arrêts de travail prolongés ou des interruptions de travail pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Risques liés à la technologie

Systèmes de technologies de l'information

La Société dépend de ses systèmes de technologies de l'information pour exercer efficacement ses activités, notamment en ce qui a trait à la communication de l'information financière et à la comptabilité, à la gestion des achats, des stocks et du réapprovisionnement, à la planification des besoins en main-d'œuvre et des horaires de travail, au traitement de la paie, au stockage des données, au traitement des opérations des clients et à la communication avec les magasins. Le système informatique général de la Société permet à la direction de gérer les activités avec efficacité et de rassembler, d'analyser et d'évaluer des renseignements provenant de toutes les fonctions de la Société et de tous ses secteurs géographiques.

La direction estime que la Société dispose d'une architecture de technologies de l'information résiliente qui s'appuie sur des composants matériels redondants afin de prévenir les pannes attribuables au matériel, sur des liens de télécommunications redondants afin de prévenir les pannes de communication et sur un site de reprise après sinistre synchrone afin de permettre la continuité du service dans l'éventualité d'un sinistre dans la salle des serveurs. Les systèmes peuvent toutefois subir des dommages ou être sujets à des interruptions en raison de pannes de courant, de l'échec des télécommunications, de virus informatiques, de bris de sécurité, d'attaques informatiques ou de catastrophes. Des problèmes matériels ou logiciels pourraient obliger la Société à engager des coûts substantiels pour la réparation ou le remplacement, occasionner la perte de données critiques ou pourraient perturber les activités, notamment affecter l'expédition et le traçage des commandes en temps voulu par la Société, la projection des stocks nécessaires, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le traitement des opérations des clients, et le service à la clientèle, ce qui, dans chaque cas, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. Des pannes prolongées des systèmes de technologies de l'information de la Société pourraient diminuer l'efficacité de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société est tributaire de son personnel en technologies de l'information et de conseillers externes en technologies de l'information. Si elle ne parvenait pas à combler ses besoins en personnel dans ce domaine ou à obtenir les services de conseillers externes compétents, cela nuirait à sa capacité de poursuivre des initiatives utilisant la technologie et de maintenir et mettre à niveau ses systèmes informatiques et ses logiciels, ce qui pourrait entraîner une interruption de ses activités ou nuire à leur efficacité et, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société est également tributaire des mesures de sécurité mises en place par certains de ses tiers fournisseurs pour protéger leurs propres systèmes et infrastructures, notamment lorsque l'impartition de certaines fonctions requiert que la Société accorde l'accès à son réseau à des tiers. Si ces tiers fournisseurs ne maintenaient pas des mesures de sécurité adéquates selon les exigences contractuelles, il pourrait s'ensuivre des difficultés opérationnelles et des coûts supplémentaires pour la Société.

Atteinte à la sécurité et la confidentialité des données

Les risques liés à la sécurité de l'information se sont accrus au cours des dernières années en raison de la prolifération des nouvelles technologies et de l'amélioration du savoir-faire des auteurs d'attaques informatiques. Les incidents informatiques peuvent être causés par des attaques délibérées ou des événements fortuits. Plus particulièrement, les techniques et les sources de menaces informatiques varient, sont persistantes et sont de plus en plus ciblées et difficiles à détecter et à prévenir.

Les attaques informatiques et les atteintes à la sécurité peuvent notamment consister en des tentatives d'accès non autorisé, en la désactivation, la modification inadéquate ou la dégradation des systèmes et réseaux de technologies de l'information de la Société ou encore des sites Web, en l'introduction de virus informatiques et d'autres codes malveillants, et en l'envoi de courriels d'hameçonnage frauduleux dans le but d'obtenir indûment des données et de l'information ou d'installer des logiciels malveillants sur les ordinateurs des utilisateurs. Elles peuvent entraîner des coûts importants liés aux mesures correctives, des coûts accrus liés au resserrement de la sécurité informatique, une perte de revenus découlant de l'interruption des activités, des poursuites et une atteinte à la réputation qui réduirait la confiance des clients et des investisseurs et, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Au niveau des magasins, la Société ne conserve pas de données sur les clients dans ses systèmes, comme des numéros de cartes et d'autres renseignements d'identification personnelle des clients. Toutefois, depuis le lancement de son magasin en ligne, la Société doit maintenant conserver certains renseignements d'identification personnelle de ses clients en ligne par l'intermédiaire de son site Web, comme les noms et les adresses, ainsi que par l'intermédiaire de tiers fournisseurs de services, comme les données des titulaires de cartes de crédit. En outre, dans le cours normal des activités, la Société recueille et conserve des renseignements confidentiels et de nature exclusive liés à ses activités commerciales et à ses affaires, y compris ses fournisseurs et ses employés. La Société stocke et traite ces données internes dans des installations sur place et dans des installations appartenant à des tiers. Toute atteinte frauduleuse, malveillante ou accidentelle à la sécurité des données pourrait entraîner la divulgation non intentionnelle de données ou d'informations sensibles sur les clients, les fournisseurs, les employés ou d'autres données ou informations sensibles ou confidentielles, ou leur accès sans autorisation, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts engagés par la Société pour améliorer la sécurité ou pour faire face aux incidents, aux violations des lois et règlements (notamment en matière de protection de la vie privée), aux pénalités et aux litiges. En outre, la diffusion, entre autres dans les médias, de supposées vulnérabilités des systèmes de la Société, même si aucune violation ou tentative de violation n'a eu lieu, pourrait avoir une incidence négative sur la marque et la réputation de la Société ainsi que sur ses affaires et ses résultats financiers.

Bien que la Société utilise des produits et des services technologiques offerts par des tiers afin de l'aider à protéger ses systèmes et son infrastructure de technologies de l'information ainsi que ses renseignements exclusifs et confidentiels contre les atteintes à la sécurité et les incidents informatiques, et bien qu'elle dédie des ressources à cet égard, de telles mesures peuvent ne pas être adéquates ni efficaces pour prévenir, révéler ou atténuer des attaques de pirates informatiques ou des atteintes causées par des erreurs d'employés, des actes malveillants ou d'autres perturbations, et de tels incidents pourraient causer des dommages supérieurs à toute assurance disponible et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Risques liés à la stratégie et à la structure juridique

Stratégie de croissance

La réussite dans l'application de la stratégie de croissance de la Société dépendra largement de sa capacité d'ouvrir et d'exploiter de nouveaux magasins, ce qui, en retour, dépendra d'un certain nombre de facteurs opérationnels, financiers et économiques, dont la possibilité de faire ce qui suit :

- repérer, louer, installer et ouvrir en temps opportun de nouveaux magasins dans des emplacements convenables et à des conditions économiques favorables;
- recruter, former et conserver de plus en plus d'employés compétents, payés à des taux raisonnables;
- acheminer l'assortiment et le volume voulus de marchandises à un nombre croissant de magasins;
- poursuivre son expansion en Ontario et au Québec, où elle est déjà bien établie et où de nouveaux magasins pourraient drainer la clientèle des magasins existants;
- pénétrer de nouveaux marchés géographiques dans lesquels sa présence est limitée;
- assurer des services de logistique et de transport efficaces pour ces nouveaux marchés;
- réussir à faire concurrence à des concurrents locaux;
- construire, agrandir et rénover ses entrepôts et ses installations de distribution ainsi que les systèmes de soutien des magasins de manière efficace, économique et en temps voulu.

La non-réalisation par la Société de ces objectifs pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses possibilités de croissance.

En outre, si la croissance de la Société se déroule comme prévu, son parc de magasins comptera une forte proportion de magasins aux antécédents d'exploitation assez courts. Si les résultats moyens de ces nouveaux magasins n'atteignaient pas des niveaux comparables à ceux des magasins existants, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient s'en ressentir de manière significative.

Par ailleurs, en février 2013, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a conclu une convention avec Dollar City, un détaillant d'articles à bas prix, détenu et exploité de façon indépendante, qui a été fondé en 2009 et qui exerce des activités au Salvador, au Guatemala et en Colombie, selon laquelle elle met son expertise commerciale à la disposition de Dollar City et fournit à cette dernière des services d'approvisionnement. La Société estime que ce partenariat avec un partenaire local de bonne réputation qui possède une grande expérience commerciale permettra à Dollarama d'évaluer les possibilités de croissance en Amérique latine, tout en continuant de mettre l'accent sur la consolidation de sa position dominante sur le marché canadien. La Société détient une option lui permettant de faire l'acquisition d'une participation de 50,1 % dans Dollar City et qui est exerçable à compter du 4 février 2020. La décision d'exercer ou non cette option sera déterminante pour les possibilités de croissance de la Société en Amérique latine et aura aussi une incidence sur le profil de risque de la Société.

Structure juridique

Dollarama inc. est une société de portefeuille et une partie importante de son actif est constituée des participations dans ses filiales. Par conséquent, la Société est assujettie aux risques attribuables aux filiales de Dollarama inc. En tant que société de portefeuille, Dollarama inc. exerce la quasi-totalité de ses activités par l'entremise de ses filiales, qui génèrent la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Dollarama inc. En conséquence, les flux de trésorerie et la capacité de Dollarama inc. de respecter ses obligations financières et de saisir des occasions de progrès actuelles ou futures sont tributaires des résultats de ses filiales et de leurs distributions à Dollarama inc. La possibilité pour ces entités de verser des dividendes et d'autres distributions dépendra de leurs résultats d'exploitation et pourrait être limitée par diverses restrictions de nature contractuelle. Les filiales de Dollarama inc. étant des entités juridiques distinctes, elles n'ont aucune obligation de mettre des fonds à la disposition de Dollarama inc., sauf dans le cas d'une filiale qui est garante des obligations de Dollarama inc. En cas de liquidation d'une de ses filiales par suite d'une faillite, les porteurs de titres de créance et les créanciers commerciaux auront généralement droit au paiement de leurs créances sur l'actif de ces filiales avant paiement de toute distribution à Dollarama inc.

Risques liés à la poursuite des activités

Conditions météorologiques défavorables, catastrophes naturelles, changement climatique et événements géopolitiques

La survenance de catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, exacerbées par les changements climatiques ou autrement, de pandémies, de boycottage et d'événements géopolitiques, comme des troubles civils dans des pays dans lesquels les fournisseurs de la Société sont situés et des actes terroristes, ou d'autres troubles semblables, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, les conséquences de tels événements sur ses activités et ses résultats financiers pourraient être exacerbées s'ils se produisaient pendant une période de l'année où les ventes sont généralement plus élevées, comme la période des Fêtes ou d'autres jours fériés et fêtes importants.

Ces événements pourraient entraîner des dommages matériels aux biens de la Société, augmenter les coûts énergétiques, notamment du carburant, entraîner la fermeture temporaire ou permanente des entrepôts ou du centre de distribution (qui sont tous situés à Montréal, au Québec, non loin du siège social de la Société), ou la fermeture temporaire ou permanente d'un ou plusieurs magasins, retarder l'ouverture de nouveaux magasins, créer une pénurie temporaire de main-d'œuvre dans un marché, interrompre d'une manière temporaire ou à long terme l'approvisionnement en produits de certains fournisseurs locaux ou étrangers, interrompre temporairement le transport de biens provenant de l'étranger, retarder la livraison de biens aux entrepôts, au centre de distribution ou aux magasins, réduire temporairement la disponibilité de produits dans les magasins, diminuer temporairement l'achalandage des magasins et perturber les systèmes informatiques. Ces facteurs pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Assurance

La garantie d'assurance de la Société comprend des franchises, des montants autoassurés, des limites de garantie et des dispositions analogues qui sont, de l'avis de la direction, prudents compte tenu de la nature et de la taille des activités de Dollarama. Toutefois, il existe certains types de pertes qui ne peuvent pas être assurés ou que la direction a choisi de ne pas assurer, dans certains cas parce qu'elle est d'avis qu'il n'est pas raisonnable de le faire d'un point de vue économique, comme les pertes causées par des actes de guerre, les catastrophes nucléaires, les pandémies, les risques d'atteinte à la réputation, les problèmes de chaîne d'approvisionnement, certains risques informatiques, les rappels de produits, le roulement des employés, les grèves et certaines catastrophes naturelles. Ce type de pertes, si elles sont importantes, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, certains événements importants peuvent entraîner des pertes considérables pour l'industrie de l'assurance et avoir des conséquences défavorables significatives sur la disponibilité d'une garantie d'assurance adéquate ou entraîner des hausses excessives de primes. Pour compenser les tendances négatives du marché de l'assurance, il est possible de s'autoassurer pour un montant plus élevé, d'accepter des franchises plus élevées ou de réduire le montant de la garantie en réponse à des changements du marché. Même si la Société continue de souscrire une assurance de biens en cas de catastrophe, elle est dans les faits autoassurée pour les pertes matérielles jusqu'à concurrence du montant de ses franchises. Si la Société devait subir un nombre de ces pertes plus élevé que prévu, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Risques juridiques et réglementaires

Responsabilité du fait des produits et rappels de produits

La Société vend des produits fabriqués par des tiers qui ne sont pas membres de son groupe. Les fabricants pourraient ne pas respecter les exigences en matière de sécurité des produits ou les normes de contrôle de la qualité de la Société, et la Société pourrait ne pas être en mesure de déceler le problème avant la livraison de la marchandise à ses magasins et la vente aux clients. Par conséquent, les produits vendus par la Société peuvent l'exposer à des réclamations liées à la responsabilité du fait des produits en raison de préjudices corporels, de décès ou de dommages matériels, et pourraient forcer la Société à mettre en œuvre des mesures ou à agir en tant que partie défenderesse dans le cadre de litiges. En outre, si les fournisseurs n'étaient pas capables de procéder à un rappel de produits ne respectant pas les normes de qualité de la Société ou ne voulaient pas le faire, la Société pourrait devoir retirer les produits de ses tablettes ou procéder à leur rappel à un coût important. Les réclamations en responsabilité du fait des produits et les rappels de produits pourraient altérer la perception qu'ont les clients de l'entreprise ou de la marque et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. Même si la Société souscrit une assurance responsabilité civile pour répondre aux réclamations éventuelles, elle ne peut pas garantir que cette assurance conviendra à la responsabilité engagée réellement, qu'elle sera suffisante, ou qu'elle continuera d'être disponible et, le cas échéant, à des conditions raisonnables d'un point de vue économique.

Poursuites

Les activités de la Société sont assujetties au risque que des poursuites soient intentées par des employés, des clients, des consommateurs, des fournisseurs de produits ou de services, d'autres partenaires d'affaires, des concurrents, des actionnaires, des organismes gouvernementaux ou d'autres personnes notamment dans le cadre de recours privés, de recours collectifs, de recours administratifs et de recours réglementaires et autres, y compris, dans le cas des recours administratifs, à la suite d'examens effectués par les autorités fiscales. Le résultat de ces poursuites, plus particulièrement des recours collectifs, des recours réglementaires et des réclamations en droit de la propriété intellectuelle, est difficile à évaluer ou à quantifier. Les demandeurs dans ce type de recours ou de réclamations peuvent tenter d'obtenir le remboursement d'importants montants ou de montants indéterminés, et l'ampleur des pertes possibles liées à ces recours ou à ces réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes. En outre, certains de ces recours ou de ces réclamations, s'ils sont tranchés contre la Société ou réglés par elle, pourraient ajouter des passifs significatifs à ses états financiers, ou avoir des conséquences défavorables sur son résultat d'exploitation, si elle devait modifier ses activités d'exploitation. Également, dans le cadre de ses activités commerciales, la Société est assujettie aux examens effectués par les autorités fiscales. Rien ne garantit qu'à la suite de ces examens les autorités fiscales ne contesteront pas les déclarations de revenus de la Société.

Les frais de défense à l'égard des recours peuvent être importants. Ces recours, notamment des recours liés à la sécurité des produits, pourraient entraîner de la publicité négative qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la perception des activités ou de la marque de la Société par les clients, sans égard au fait que les allégations soient fondées ou que la Société soit ou non jugée responsable. Par conséquent, des poursuites pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Contexte réglementaire

La Société est assujettie à bon nombre de lois et règlements qui concernent, entre autres, les permis et licences, la sécurité des produits, les pratiques de travail, la santé et la sécurité, la qualité des marchandises et l'étiquetage, la protection de la vie privée, la protection de l'environnement et les restrictions commerciales.

Le respect des lois et règlements actuels ou futurs et les changements dans l'interprétation, la mise en œuvre ou l'application des lois et règlements pourraient obliger la Société à apporter des modifications importantes liées aux systèmes ou à l'exploitation ou l'obliger à effectuer des dépenses importantes ou à engager des coûts substantiels, tous ces facteurs pouvant avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, la conformité aux lois et règlements en dehors des délais prescrits ou la non-conformité à ces lois et règlements pourrait donner lieu à des poursuites ou à des mesures d'exécution de la loi par le gouvernement, ou entraîner le paiement d'amendes ou de pénalités et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

En outre, comme la stratégie d'approvisionnement de la Société repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute violation des lois et règlements locaux applicables par un ou plusieurs fournisseurs, notamment les lois et règlements qui concernent, entre autres, les pratiques de travail, la santé et la sécurité et la protection de l'environnement, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société.

Conformité aux normes environnementales

En vertu de diverses lois et de divers règlements environnementaux fédéraux, provinciaux et locaux, les propriétaires ou les occupants actuels ou passés de terrains peuvent être tenus responsables des coûts liés aux enquêtes sur les substances dangereuses se trouvant sur le terrain, à leur enlèvement et à leur surveillance. Ces lois et règlements imposent souvent la responsabilité sans égard à la faute.

Certaines des installations que la Société occupe sont en activité depuis de nombreuses années et, au fil du temps, les anciens propriétaires ou occupants ou la Société pourraient avoir produit ou éliminé des substances qui sont ou pourraient être considérées comme dangereuses. Par conséquent, il est possible que des responsabilités environnementales découlent à l'avenir de la production et de l'élimination de ces substances dangereuses. Bien que la Société n'ait pas été avisée ni n'ait connaissance d'aucune responsabilité importante, réclamation ou non-conformité en matière d'environnement, elle pourrait devoir engager des frais à l'avenir à l'égard de ses installations afin de respecter les lois et règlements sur l'environnement ou de corriger les violations de ceux-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise, stocke, manipule ou élimine parfois des produits ménagers et des produits de nettoyage qui sont classés substances dangereuses aux termes de diverses lois et de divers règlements environnementaux. Les produits vendus par la Société pourraient également être assujettis à des règlements environnementaux interdisant ou restreignant l'utilisation de certaines substances toxiques au cours du processus de fabrication.

La Société ne peut prévoir les lois ou les règlements environnementaux qui pourront être promulgués à l'avenir ni la façon dont les lois ou règlements actuels seront appliqués ou interprétés. La conformité à des lois ou à des règlements plus rigoureux, une action plus coercitive des organismes de réglementation ou une interprétation plus stricte des lois et règlements pourraient lui occasionner des frais supplémentaires ou la rendre passible de pénalités ou d'amendes, qui pourraient différer largement des prévisions et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont un sujet de préoccupation international qui suscite une attention croissante dans le monde entier. Par conséquent, en plus des risques physiques associés aux changements climatiques, il existe un risque que le gouvernement instaure des lois ou règlements en cette matière, lesquels pourraient se traduire par des coûts accrus et dès lors entraîner une baisse de la rentabilité des activités de la Société.

Le gouvernement canadien a établi un certain nombre de mesures en réponse aux préoccupations sur les changements climatiques. Même s'il est encore trop tôt pour quantifier les répercussions de ces mesures, il est probable qu'elles feront augmenter les coûts du carburant, de l'électricité et du transport; qu'elles limiteront les niveaux d'émission industrielle; qu'elles imposeront des coûts additionnels pour les émissions qui dépassent les niveaux permis; et qu'elles feront augmenter les coûts de la surveillance et de la communication de l'information. La conformité à cette réglementation pourrait exiger de la Société qu'elle modifie de façon importante ses systèmes ou son exploitation ou qu'elle effectue des dépenses importantes ou qu'elle engage des coûts substantiels, tous ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités commerciales et les résultats financiers de la Société.

La sensibilisation accrue et les préoccupations croissantes du public au sujet des changements climatiques pourraient entraîner des exigences d'ordre réglementaire ou législatif accrues pour réduire ou atténuer les répercussions des émissions de gaz à effet de serre (GES). La réglementation concernant les GES pourrait exiger de la Société qu'elle achète des quotas d'émissions pour compenser ses propres émissions ou elle pourrait se traduire par une augmentation globale des coûts et des charges d'exploitation de la Société, ce qui aurait dans les deux cas une incidence défavorable sur les activités commerciales et les résultats financiers de la Société. Même s'il semble probable que la réglementation des émissions s'intensifiera, il est trop tôt pour savoir si elle aurait une incidence défavorable importante sur les activités commerciales et les résultats financiers de la Société.

Actionnaires militants

La Société pourrait faire l'objet de recours juridiques et de différends commerciaux dans l'exercice de ses activités par suite de mesures entreprises par des actionnaires militants ou autres. Réagir à de telles mesures pourrait se révéler coûteux et prendre du temps, et ainsi perturber les activités commerciales et détourner l'attention de la direction et des employés. Des investisseurs militants pourraient faire naître des incertitudes quant à l'orientation de la Société, donner lieu à des coûts importants et détourner l'attention de la direction et les ressources, ce qui pourrait nuire à l'entreprise, compromettre l'exécution de la stratégie et des initiatives commerciales et entraîner une volatilité défavorable du prix de l'action et du volume de négociation des titres.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, notamment le respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. Selon la politique de communication de l'information, tout le personnel doit tenir les membres de la haute direction informés de l'ensemble des informations significatives ayant une incidence sur la Société, de manière à leur permettre d'évaluer et d'analyser ces informations et de déterminer s'il est pertinent de les communiquer au public et, le cas échéant, à quel moment. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société comme l'exige le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils ont conclu qu'en date du 3 février 2019, la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société fournissaient une assurance raisonnable que l'information significative concernant le présent rapport de gestion, les états financiers consolidés et les autres documents de divulgation leur a été communiquée en temps opportun.

La direction a élaboré un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière publiée est fiable et que les états financiers ont été préparés en conformité avec les PCGR. En outre, la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été préparés, aux fins de la publication d'informations, en conformité avec les PCGR. Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables de l'élaboration du contrôle interne à l'égard de l'information financière ou de la supervision de son élaboration.

En date du 3 février 2019, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur ces évaluations, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 3 février 2019. Aux fins de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a utilisé les critères établis dans la version de 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (souvent désigné le « cadre du COSO de 2013 »).

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période comptable commençant le 29 janvier 2018 et se terminant le 3 février 2019 n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Dividende

Le 28 mars 2019, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 10,0 % du dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, pour le faire passer de 0,040 \$ à 0,044 \$ par action ordinaire. Le dividende en trésorerie trimestriel de la Société sera versé le 10 mai 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 avril 2019. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Le conseil d'administration est d'avis que ce nouveau dividende trimestriel est approprié compte tenu des flux de trésorerie actuels, du résultat et de la situation financière de Dollarama ainsi que d'autres facteurs pertinents. Il est prévu que le dividende demeure à ce niveau, sous réserve de l'évaluation continue par le conseil d'administration des besoins en capital futurs de Dollarama ainsi que de sa performance financière, de sa situation de trésorerie, de ses perspectives et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents.

Le versement de chaque dividende trimestriel demeure assujéti à la déclaration du dividende en question par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel ainsi que les dates de déclaration, d'inscription et de versement demeurent à la discrétion du conseil d'administration.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours de la période de douze mois close le 18 juin 2018, la Société était autorisée à racheter aux fins d'annulation au plus 17 041 170 actions ordinaires, soit 5,0 % des actions ordinaires émises et en circulation à la clôture des marchés le 6 juin 2017 (l'« offre de rachat de 2017-2018 »). À l'échéance de l'offre de rachat de 2017-2018, la Société avait racheté aux fins d'annulation un total de 14 061 366 actions ordinaires.

Le 7 juin 2018, la Société a annoncé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et l'autorisation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus 16 386 351 actions ordinaires, soit 5,0 % des actions ordinaires émises et en circulation à la clôture des marchés le 6 juin 2018, au cours de la période de douze mois allant du 20 juin 2018 au 19 juin 2019 (l'« offre de rachat de 2018-2019 »).

Le 5 décembre 2018, la Société a reçu de la TSX l'autorisation de modifier l'offre de rachat de 2018-2019 de façon à augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de cette offre pour le faire passer de 16 386 351 actions ordinaires à 30 095 056 actions ordinaires (ce qui représente 10,0 % du flottant de la Société au 6 juin 2018). Les autres modalités de l'offre de rachat de 2018-2019 demeurent inchangées.

Le nombre total d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation au cours de l'exercice 2019 aux termes de l'offre de rachat de 2017-2018 (qui est venue à échéance le 18 juin 2018) et de l'offre de rachat de 2018-2019 s'est élevé à 13 790 350 actions ordinaires, à un prix moyen pondéré de 38,66 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 533,1 M\$. Pour l'exercice 2019, le capital-actions de la Société a été réduit de 17,5 M\$ et le reliquat de 515,6 M\$ a été porté en réduction des résultats non distribués, d'où une augmentation du déficit.

Un sommaire de tous les rachats d'actions ordinaires effectués aux termes de l'offre de rachat de 2017-2018 et de l'offre de rachat de 2018-2019 jusqu'au 3 février 2019, dernier jour de l'exercice 2019, est présenté dans le tableau suivant :

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	Période couverte	Nombre d'actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers)	Prix moyen pondéré par action \$	Valeur des actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers) \$
Offre de rachat de 2017-2018	Du 19 juin 2017 au 18 juin 2018	14 061	47,89	673 431
Offre de rachat de 2018-2019	Du 20 juin 2018 au 3 février 2019	12 981	37,88	491 754
		<u>27 042</u>	<u>43,09</u>	<u>1 165 185</u>

Un sommaire de tous les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice 2018 et de l'exercice 2019 est présenté dans le tableau suivant :

Période couverte	Nombre d'actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers)	Prix moyen pondéré par action \$	Valeur des actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers) \$
Exercice 2018	18 314	44,37	812 659
Exercice 2019	13 790	38,66	533 091
	<u>32 104</u>	<u>41,92</u>	<u>1 345 750</u>

Données sur les actions

Le capital-actions en circulation de la Société est constitué d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé.

Au 27 mars 2019, 314 685 277 actions ordinaires étaient émises et en circulation. En outre, il y avait 7 249 600 options émises et en cours au 27 mars 2019, chacune pouvant être exercée pour acquérir une action ordinaire. En supposant l'exercice de toutes les options en cours, il y aurait eu 321 934 877 actions ordinaires émises et en circulation après dilution au 27 mars 2019. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2019 pour plus d'information à ce sujet.

Autres informations

D'autres informations concernant la Société, dont sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. La Société est une société ouverte inscrite à la TSX sous le symbole « DOL ».